

SAUS FRONTIÈRE

Pour un hebdo de l'immigration

Mardi 2 Octobre 1979

N° 07 Prix 4 Francs



(Photo A. Borlant)

**Les enfants d'immigrés à l'école:
quel avenir?**

**Automne: les lois de l'immigration
se ramassent à la pelle**

Confection: enquête au Sentier

Pierre Goldman irréductible à quelque frontière que ce soit

Cet homme, ce camarade, fait mort, problème autant sinon plus qu'il ne faisait problème quand il était vivant. C'est peut-être, il faut se poser la question, qu'il était irréductible à quelque frontière que ce soit. C'est peut-être qu'il était des nôtres parce que sans frontière. Avec ses contradictions, mais de notre côté. Avec ceux qui, sans frontière, veulent s'en donner pour avoir le droit de les faire sauter. Avec ceux qui sans patrie, et sans territoire, et cherchant à travers les cultures qui leur sont imposées, dans les pays de l'accueil, de l'émigration, sur les territoires où ils sont réfugiés, deviennent, de fait, internationalistes sans oublier qu'ils ont droit à une patrie, à une nation, pour mieux revenir à l'internationalisme, et à la permanente lutte de classes.

Non réductible à l'antifascisme, à l'activité intellectuelle, à la propriété d'être né juif, à la marginalité et au « désespoir d'une génération », oripeaux commodes dans lesquels on veut aujourd'hui l'ensevelir, Goldman est et reste un signe, un de plus, un homme comme une borne au long de notre route, un camarade de plus tombé après d'autres, et avant d'autres, comme Laid Sebaï, comme les représentants de l'OLP assassinés en France et ailleurs par des alliés de ceux qui ont tué Goldman, comme les Basques abattus de part et d'autre de leur frontière, comme Curiel, juif, communiste, égyptien, militant internationaliste. Comme les Noirs, et les Arabes abattus, parce qu'ils n'étaient d'ici que comme main d'œuvre tolérée. Goldman était de la sale race, de la race qui dit : « Non », de la race qui résiste aux pouvoirs. De notre race. Sans frontière : comme nous. De la race des sans frontière. Et, par là, internationalistes.

Ses ennemis sont les nôtres.

Ses vrais amis, ceux qui ne se bornent pas à le pleurer, nous les retrouverons. Ailleurs qu'au bord des tombes. Dans nos combats. Actuels et futurs.

Adressé à « Sans Frontière »
à défaut de pouvoir dire ailleurs
ce qui est dit, ici,
avec maladresse.

Cinéma

Nahla est l'un des films du cinéma arabe qui pose les rapports de classe comme objet de travail et qui les pose non pas de façon masquée mais qui les démontre. Dans ce film, Beloufa démontre la petite bourgeoisie ce qu'aucun autre film arabe n'avait pris en charge avant *Nahla* — mais la petite bourgeoisie — Farouk Beloufa en parle dans *Nahla* au sens où Resnais a été capable de parler et d'exprimer la bourgeoisie dans *L'année dernière à Marienbad*. Comme Resnais Beloufa procède par investigation moins des codes sociaux qui répondent et sont accredités de la petite bourgeoisie que par interrogation des signes extérieurs qui expriment la petite bourgeoisie. On est loin du symbole à cet égard dans ce discours de l'enfermement que produit l'énoncé du récit pour codifier le caractère fragile par quoi se signale la petite bourgeoisie son cotoiment suspect (dans ce film) de la droite, ses inquiétudes et finalement — son basculement —

Ce film est la saisie de la confrontation de la petite bourgeoisie à un contexte historique à une alternative révolutionnaire ou le refoulement par elle de cette alternative.

Nahla investit pour la première fois dans le cinéma arabe la petite bourgeoisie comme enjeu aussi de l'histoire à défaut d'autre acteur. Malheureusement ce genre de film ne peut être vu en Algérie. Espérons qu'un jour on verra ce film en France ainsi que d'autres films du tiers-monde.

MOMO

Mohamed

Mohamed est parti
il a retraversé
a franchi le fossé
mais dis...
terre année un
retrouvé le pays
qui l'avait vu naître
terre de ses ancêtres
il ne demandait qu'à le reconnaître
Mohamed
mon amour éphémère
mon amour d'un instant
quelques jours impubères
plaisirs intermittents
humeur lunatique
fidélité côté cœur
et le corps avait sa raison
gourmand certains soir à d'autres
hermétique
Mohamed est parti
est rentré au pays
trois ans
ça a été suffisant
Il n'avait rien ici
que son père

ou de vagues cousins
oncles
qu'il n'aimait guère
il parlait de la guerre Mohamed
la sienne
celle de ses parents
sans très bien y comprendre
le pourquoi le comment
il avait dans la tête
la violence du monde qu'il
ne possédait pas
Mohamed mon Amour
à part ces brefs instants
que je t'ai fait
vivre
à part cette confiance
illimitée
cette tendresse par moments quasi hélas
paternelle
Cet Amour que tu as compris
respecté
toujours
cette amitié que tu as
accepté
A part cette compagnie cette
vie
de couple avec moi
qu'as-tu à part cela retenu de la France
de Paris
qu'as-tu appris de ton séjour
qu'as-tu remporté de tes trois ans
trois ans de vie

de banlieue
trois ans de vide
bon dieu

sans frontière

Administration Rédaction
35, rue Stephenson 75018 Paris Tél 606 15 68
Rédaction régionale Midi

28, rue Pavillon 13 100 Aix-en-Provence
Direction de la publication Khali Hamoud
Numéro de la commission

paritaire 61 715
Imprimerie Rotographie 93. Montreuil

trois ans d'école d'ennui
trois ans d'apprenti délinquance
il était temps que tu t'en ailles
que tu te taillies
que tu t'évades
tant pis pour moi pour nous
il était temps
pour toi que tu repartes
MOHAMED
Mon Amour

YVES

Ramadhan

Je vous fais parvenir une bien modeste somme d'argent, en signe de l'intérêt que je porte à votre journal auquel je suis abonné depuis le début. Puis-je formuler un souhait ? Lorsque vous abordez un sujet religieux, comme le Ramadhan, n'en restez pas à l'aspect superficiel et extérieur ! Je suis sûr que des croyants musulmans puisent dans leur foi la force de lutter contre toutes les formes d'exploitation. Si des hommes ont utilisé la religion pour écraser d'autres hommes ; si des hommes ont vécu la démarche religieuse comme une résignation et un opium ; des hommes, découvrant le véritable sens de la foi ou Dieu vivant, ont puisé la force de combattre pour la justice, pour la liberté, pour la fraternité, dans la rencontre profonde avec ce bien qui est justice, liberté, vérité, amour. Il ne faut pas caricaturer la démarche d'un vrai croyant ; il faut essayer de la rejoindre dans son authenticité, la respecter dans sa vérité. Pour ma part, chrétien, je cherche à vivre ma foi comme une libération et je participe à tous les combats qui se sont fixés pour objectif la libération des hommes. Il faut que tous les croyants se stimulent pour redécouvrir la vérité essentielle de leur foi qui est, je le répète, libération (cf le texte ci-joint).

C'est mon amitié qui m'incite à vous dire cela. Je vous souhaite plein succès dans votre entreprise si courageuse et nécessaire.

Mais le témoignage qui a sans doute le plus marqué les participants a été celui d'un Algérien, musulman convaincu, ancien militant du FLN :

« Tout enfant, j'ai appris le Coran par cœur, à l'école coranique. Et toujours, je m'appuie sur le Coran : c'est lui qui m'a appris qu'on ne doit s'incliner que devant Dieu et c'est pourquoi je refusais de m'incliner aussi bien devant le Marabout que devant le patron.

Quelques années plus tard, toute ma famille m'a mis devant un choix : ou bien signer une déclaration de soumission aux autorités françaises, ou bien quitter la famille. J'ai décidé alors de partir et j'ai dit : « Celui qui m'a créé ne m'abandonnera jamais »... C'est l'interprétation du Coran qui m'a poussé à lutter pour l'indépendance de mon pays ».

Aujourd'hui, j'ai plus de 50 ans, et ma conviction très profonde c'est que la Foi en Dieu n'est pas un obstacle, mais plutôt une impulsion pour lutter... Car on ne peut pas séparer Dieu et la justice. Et on ne peut pas croire à la justice sans croire en l'homme. Voilà ce que je voulais vous dire.

Le malheur, c'est qu'aujourd'hui encore, aussi bien chez les chrétiens que chez les musulmans, il y a des gens qui font du mal à l'homme au nom de la religion...

O Rage O Désespoir

O rage, ô désespoir !

Je ne me prenais pas pour un émigré
proprement dit, car je travaillais en Tunisie

et c'était un congé annuel que j'essayais d'exploiter en France, j'ai toujours refusé d'émigrer et d'échapper aux vrais problèmes de notre réalité (...).

Tout au long du trajet, je ne cessais de provoquer les Français, les invitant à admirer la façon avec laquelle nous ne passons pas souvent inaperçus. Nous sommes la cause de tous les maux, à part, les servitudes et l'apatride. L'instabilité et le déracinement social et culturel ont mis une grande partie d'immigrés dans un marginalisme inconfortable. Ils ne peuvent plus s'intégrer dans leur pays comme ils ont échoué apparemment à l'étranger, où se faire un rôle d'homme défini, déterminés à vivre leur authenticité malgré le conditionnement historique dont ils furent l'objet serait une attitude qui demande une grande maturité. (...)

Après la bousculade de la sortie du bateau, en queue-leu-leu, nous étions reçus par des gesticulations et des engueulades, spécialement à l'égard des Nord-Afs : « Français, Allemands, Anglais... passez ! », « Carte de séjour, travail... passez... » « Les femmes... passez ! »

Après de longues minutes humiliantes, le tri commencera « Chez qui tu vas ? »... « Pourquoi ? » « Combien tu as à changer ?... Titre de congé ?... Billet de retour ?... » etc

Pendant tout ce temps, j'essayais d'imaginer l'état nerveux de Habib qui craignait tant ce moment décisif.

Je regrettais de ne pas être parmi les premiers pour dire ce que je pensais, même si cela devait me valoir un refoulement.

Le filtre n'avait pris qu'une demi-douzaine d'indésirables qui rebrousseront chemin dans le premier bateau à destination de Tunis.

Il aurait fallu voir Habib dans les rues de Marseille, ses yeux riaient, et il ne cachait pas sa joie. (...) Entassés dans un ghetto nord-af, mes compatriotes ne descendaient que très rarement à Paris. Ils vivent une terrible peur. Un jeune homme en France depuis 6 mois est descendu deux fois seulement en ville, et il ne paraît pas s'en plaindre. Ils sont terrorisés par la police et les racistes et il faut se demander comment pourraient être les conditions de travail social et les rapports humains, même en ignorant la réalité de leur famille au pays, qui n'est pas du tout meilleure. Ce sont des apatrides, des déracinés, et c'est ce qu'ils m'ont dit avec amertume.

En proie à un complexe de persécution plutôt justifié, ils n'osent même pas militer dans un syndicat pour revendiquer leur droit le plus élémentaire, la vie. (...)

Une semaine après mon arrivée, je suis allé à un foyer Sonacotra où j'avais des connaissances qui me reçurent assez bien. Je leur parlai du pays, du village et de la famille.

Tout au long de mes visites, ils ne cachaient pas une certaine gêne, car ils ne voulaient pas que je les voie dans ces circonstances misérables.

Lorsqu'ils rentraient au village en voiture et en costar, nous les croyions, et on continue toujours à les croire, chez nous, que nos ambassadeurs sont très bien à l'étranger, ce qui encourageait les jeunes à se fixer l'immigration comme objectif. Je me demandais où ces gens pouvaient être heureux qui ne font la fête que pendant la première semaine de leur retour au village, pendant laquelle tout le monde les salue parce qu'ils doivent avoir beaucoup d'argent, et n'hésitent pas par prestige à dépenser généreusement. Mais ils seront très vite déçus en constatant que leurs petits enfants ne les reconnaissent plus et les prennent pour des oncles. (...)

(Fragments d'une longue lettre d'un jeune Tunisien détenu à la Santé pour une histoire de faux billets dont il est innocent).

Le 15/9/79
Lihidheb Mohnen
N° 196.853 E 116
42 rue de la Santé, 75014 Paris.

sans frontière

Les ateliers de confection

Plusieurs dizaines de milliers d'immigrés travaillent dans la confection parisienne. Trois à quatre mille grossistes, maisons de création font vivre le prêt-à-porter dans le quartier du Sentier. Jadis, Cour des Miracles, ce quartier, depuis plusieurs décennies voué à l'habillement et à la confection, s'est peu à peu transformé avec le succès du prêt-à-porter. Aujourd'hui on y fait fortune en quelques années. Cela se sait aussi bien à Karachi, à Hong-Kong, à Port-Louis que dans les villes d'Anatolie et de Serbie. Apparemment on l'ignore à Paris.

Il est vrai que le regard du passant ne sait trop où se poser dans ce quartier aux rues étroites, à la circulation difficile, où fourmillent et se mélangent les prostituées, leurs protecteurs, les ouvriers de la confection, les coursiers, et les provinciaux épuisés courant d'un grossiste à l'autre. Pour qui s'accoutume au flou de tant d'activités fébriles, il lui est accordé de distinguer le va-et-vient pressé d'hommes de couleur ; tantôt, poussant des chariots acheminant d'un atelier à l'autre des cartons d'où dépassent des pièces de chemises ou de pantalons à monter ; tantôt portant à dos d'homme des piles de jeans, de robes en liberty, des balles de coton, voire aussi des tables et des pièces de machines à surjeter ou à coudre. Quelques heures suffisent pour réaliser qu'on est au cœur d'une gigantesque unité de production aux multiples ramifications. Haut lieu du travail « au noir », marché clandestin de l'emploi qui s'est nourri de plusieurs générations de « faux touristes », venues dans la foulée des rapatriés d'Algérie, le Sentier redouble d'activité à l'approche du Salon du Prêt-à-porter qui se tiendra le mois prochain à la Porte de Versailles.

Les ateliers de coupe des maisons de création dévorent à belle allure des kilomètres de tissu. Les aide-coupeurs qui soulèvent les balles dix à douze heures durant rentrent le soir crevés. Ces balles de coton, ou de mousseline pèsent extrêmement lourd. Déchargées sur le trottoir de rues très étroites, c'est à dos d'hommes qu'elles sont hissées dans les étages. Tous les étages de ces vieilles maisons donnent sur des ateliers de confection.

LES PAKISTANAIS DE LA PLACE DU CAIRE

Les compagnies de transport recrutent place du Caire où sous une arcade de la rue des Jeûneurs des déchargeurs occasionnels parmi les groupes de Pakistanais et de Ceylanais qui stationnent en permanence à ces endroits. Voulant les désigner, on a parlé de « Karachi sur Seine ». Ces jeunes gens attendent des journées entières une offre d'emploi. Ils sont sans titre de séjour. Les autorités ne veulent pas leur octroyer le statut de réfugié politique. Ils occupent la place depuis 74. Tôt le matin, certains transporteurs les emmènent en estafette à Roissy ou à Garonor. On leur donne des pourboires : 5 ou 15 F. C'est selon. Il y a des accidents.

Beaucoup de chutes. La tasse de thé qu'ils ingurgitent pour la journée n'est pas une nourriture suffisante. Un d'eux est tombé dans un escalier de la rue de Cléry, un rouleau de cent kilos l'a écrasé. On lui a donné 500 F pour qu'il disparaisse.

GROSSISTES OU CREATEURS ?

La physionomie des maisons de gros de la confection a beaucoup changé, ces dernières années. Un design, tape à l'œil pour accueillir la clientèle. Il faut séduire le détaillant provincial qui vient s'approvisionner, au moins deux fois l'an, au moment des salons. Vendre est le principal souci des maisons de création. Créer, fabriquer sont des opérations peu rentables à leurs yeux. Aussi ne faut-il pas s'étonner que tout

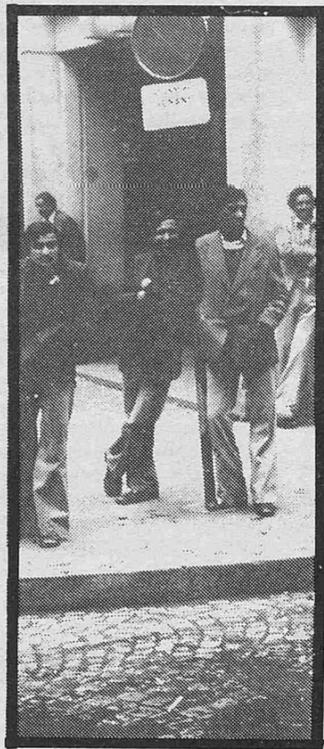


Photo A. Borland

soit fabriqué en sous-traitance.

Chaque maison possède un atelier de coupe, attenant à la boutique. C'est là que sont créés les modèles. Dans ce milieu, on est passé maître dans l'art de la copie et de la contrefaçon. Qu'un produit plaise, aussitôt il est copié sans scrupule. Les grossistes tatonnent, mais peu de temps. Ils ont du flair. Ils ne s'entêtent pas sur un article qui ne mord pas de suite. La réussite des confectionneurs du Sentier tient à cette souplesse.

LES MAISONS DU PRET-A-PORTER ORGANISENT LA SOUS-TRAITANCE

Encore faut-il qu'ils n'aient pas de gros stocks sur les bras. Ce risque est infime grâce aux

entrepreneurs de confection à qui on fera appel, une fois le modèle choisi. Dès qu'une nouvelle robe est lancée, le grossiste fait la coupe. Les entrepreneurs emportent les pièces de tissu taillées pour les assembler et les monter dans leurs ateliers. Le grossiste a tout intérêt à fournir du travail à différents ateliers. Cela l'autorise à fixer lui-même le coût de fabrication. C'est à prendre ou à laisser.

La concurrence est telle que la maison de création impose ce qu'elle veut. La couture, le boutonnage, le montage et le repassage sont confiés à des entrepreneurs de confection qui peuvent soustraire à leur tour la pose des boutons par exemple. La maison Astuces, rue Ste Appoline, fait monter ses robes par plusieurs entrepreneurs dont Marcou, installé rue d'Hauteville. Mme Marcou dirige elle-même ses ateliers. Son siège social est à Achères dans les Yvelines. L'atelier de la rue d'Hauteville est bien équipé : 16 machines à coudre, 2 superfileuses, 2 presses à repasser. Dans cet atelier, en cette période de surchauffe, il y a une vingtaine d'ouvriers, en majorité des Turcs. Une partie de l'appartement où se trouve l'atelier est utilisé comme logement par Mme Marcou et sa fille.

L'entreprise Marcou ne travaille pas seulement avec Astuce mais également avec Mod-Uni rue de Meslay, Raphy rue d'Alexandre, etc. Mod-Uni lui donnait récemment 25 F pour le montage d'une robe qui sera vendue aux détaillants 123 F. Mme Marcou payait à son tour 12,5 F le mécanicien qui montait la robe. Selon les méca-

ciens, il était possible de monter chaque jour 15 à 18 robes. Dans ces conditions, on comprend sans peine que les ouvriers acceptent d'être payés à la pièce. Cela leur permet de s'organiser. De travailler quand ils le veulent, chacun définissant ses horaires. Quelques uns travaillent ainsi pour plusieurs entrepreneurs, toujours en quête de modèles faciles à monter et bien payés.

LES ATELIERS CLANDESTINS

Les maisons de création organisent soigneusement la concurrence en mettant des ouvriers « à domicile » (qu'elles salarient fictivement) en compétition avec les entrepreneurs. L'affaire Sookun, il y a 2 ans, nous a enseigné comment un bon mécanicien était encouragé à travailler à son domicile. Puis, pour satisfaire les exigences de la maison de jeans, « Alain de Berval », qui trouvait insuffisante sa production journalière, Sookun faisait travailler sa femme, ses cousins, fraîchement débarqués de l'île Maurice, enfin ses compatriotes en difficulté sans papiers. Quand la police découvre l'atelier clandestin de la rue Notre-Dame de Nazareth, Sookun est le coupable désigné.

La multiplication d'ateliers clandestins de ce type a conduit les entrepreneurs à embaucher, à leur tour, des immigrés sans papiers. Il ne se passe pas de semaine sans qu'une descente de police vienne mettre un terme à l'existence d'un atelier où sont employés des « touristes » souvent en France depuis 1973. Le patron de l'atelier est jugé et promptement

expulsé s'il est étranger. Les ouvriers, eux, sont gardés à vue 24 h puis font l'objet d'une mesure de refoulement. Les maisons de création ne sont jamais touchées par la répression.

GREVES DE TOURISTES POUR DES CONGES PAYES

A l'heure actuelle, la confection continue à faire appel à la main d'œuvre clandestine. Les ouvriers turcs « touristes » depuis 5 ou 6 ans, ne se laissent pas faire. Le Sentier et le Marais sont remplis d'affichettes demandant des mécaniciens. Indispensables, ils sont exigeants. Il n'est plus question pour eux de travailler misérablement, entassés dans une soupenue. Cette époque est révolue pour cette immigration-là.

Voilà sans doute pourquoi depuis quelque temps des grèves éclatent dans les ateliers qui emploient des touristes. Chez Kupdjian, rue de Mulhouse, l'an passé. Chez Marcou aujourd'hui. Depuis le 24 septembre, les ouvriers sont en grève pour obtenir des congés payés (3500 F), la reconnaissance d'un comité ouvrier qui acceptera ou refusera licenciements et embauches.

Mme Marcou refuse catégoriquement de négocier. Elle tient l'atelier fermé. A coups de ciseaux, mercredi dernier, ils ont été chassés de l'atelier qu'elle considère comme son domicile. Un ouvrier a été blessé à la tête par la patronne en furie. A écouter Mme Marcou, les ouvriers sont bien ingrats. « C'est fini, je n'embaucherai plus de touristes ». A voir.

BERNARD

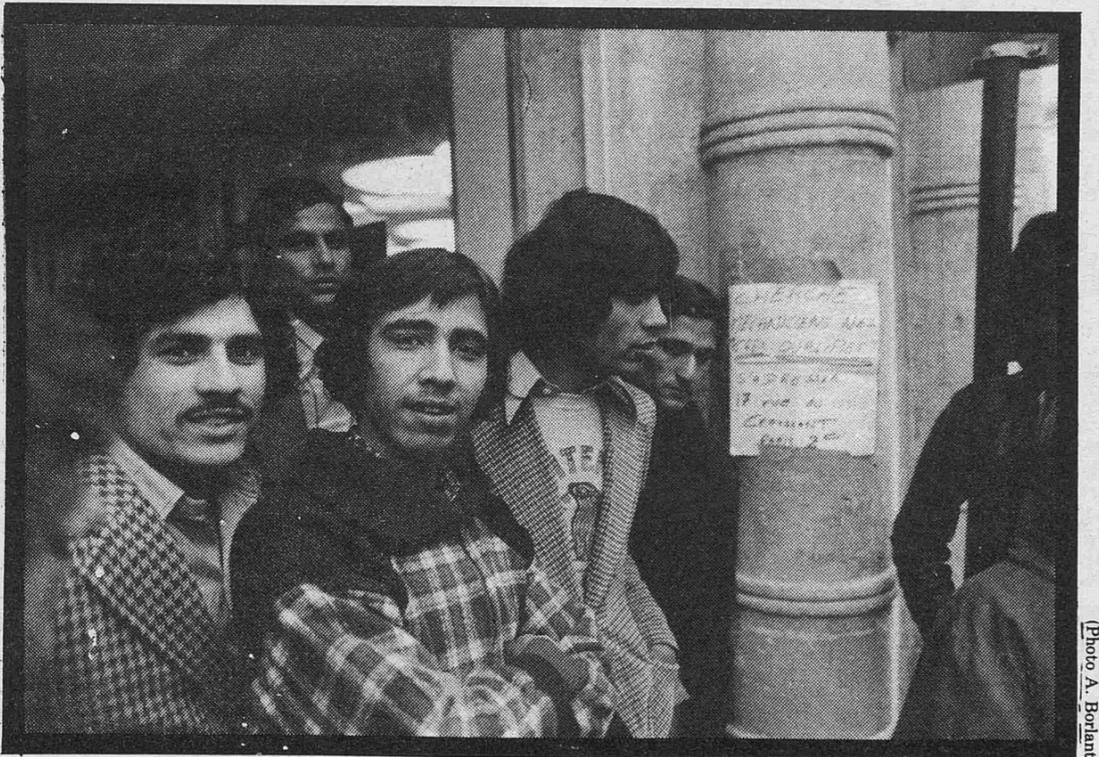


Photo A. Borland

PROJETS DE LOIS AU A LA SESSION

Depuis déjà quelques années, une psychose est entretenue sur la situation des immigrés en France. Déjà en 1972, avec les « circulaires Fontanet-Marcellin », une approche limitative dans la régularisation des immigrés était introduite. Elle démarquait au niveau de la réglementation de la procédure d'« introduction ». De 68 à 72, 80% des travailleurs étaient régularisés sur place.

Le flux qui existait jusqu'en 72 permettait le minimum de liberté de mouvement pour les immigrés, c'est à dire que malgré tout l'appareil élémentaire, pour l'immigré le travail était déterminant. La régularisation était en quelque sorte le terme du tribut payé par le travailleur.

« L'introduction » qui a été marginale, pendant plus d'une décennie en dépit des accords bi-latéraux, devient à partir de 72 la seule filière opérante, et pas pour longtemps, parce qu'en 74 intervient la décision de fermer les frontières. De fait, une nouvelle ère réglementaire s'ouvrait pour l'immigration : la production de manière constante de nouvelles catégories de travailleurs, les « sans-papiers » ou clandestins. Cette fois-ci, il s'agit plus d'une mise à l'épreuve avec à son terme une régularisation, mais d'une délimitation d'une couche permanente de travailleurs sans droits, de parias au travail.

De cette situation, et des circulaires qui se sont succédées ces dernières années, est née une psychose dans l'immigration que les projets de lois actuels amplifient. La manière dont, coup sur coup on a appris les

projets de loi Bonne-Barre et Stoléro et Boulin, rend suspect l'empressement qui fait présenter, sous des angles différents, trois projets de loi, à la fois, visant l'immigration. Elle est révélatrice de l'autoritarisme exercée sur une partie de la population en France ainsi désignée du doigt.

Tout d'abord, avec les nouvelles lois, c'est la première fois que le gouvernement français veut disposer d'une manière réfléchie d'une réglementation dont il sera maître.

Voulant se donner une loi cadre dont l'application sera modulée sur plusieurs années, dans ce sens, les projets de loi sont inscrits dans un dispositif administratif global où l'exécutif aura toute liberté d'action à l'exclusion de toute autre autorité.

La première version du projet de loi a provoqué des remous, même du côté de la majorité. Ce qui a conduit l'Assemblée à amender le projet de loi Bonnet et a occasionné le renvoi à la session d'automne les projets de loi Stoléro et Boulin qui lâcheront du lest pour quelques nouveaux amendements. Mais il est indéniable que l'administration restera le principal outil du dispositif. Se verraient ainsi légalisées ces pratiques dénoncées pour leur atteinte aux libertés. De plus, elle se verrait doter de prérogatives relevant du droit commun, concernant les libertés individuelles, ou le droit de circulation pour des gens vivant en France et de pouvoir sanctionner par des refoulements ou des expulsions, des problèmes de

L'Assemblée nationale a adopté en première et deuxième lecture, le projet de loi présenté par le ministre de l'Intérieur, M. Bonnet. Le Sénat s'est refusé à l'examiner en fin de session. Ce projet modifie les ordonnances de 1945. Les principales modifications sont :

1) Un étranger peut être expulsé du territoire français par arrêté du ministre de l'Intérieur,

— au nom de l'ordre public ou du crédit public

— si son titre de séjour a été contrefait, falsifié ou altéré ;

— S'il est entré sans justification sur le territoire ?

— s'il est sans titre de séjour passé le délai de 3 mois ;

— s'il a fait l'objet d'une condamnation définitive pour défaut de titre de séjour ;

— S'il s'est maintenu sur le territoire après un refus de renouvellement de sa carte temporaire.

2) Un étranger qui n'est pas en mesure de déférer immédiatement à la décision lui refusant l'autorisation d'entrer sur le territoire, peut-être maintenu dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire pendant le temps strictement nécessaire à son départ.

Le projet de loi Stoléro défendu par le ministre du Travail et de la Participation, M. Boulin, a été retiré à la dernière minute. Ce projet veut instaurer le régime de la carte unique de séjour et de travail valable 3 ans pour les résidents ordinaires. Mais surtout il institue, dans deux cas particuliers, la possibilité de retirer le titre de travail en cours :

— pour les étrangers au chômage au-delà d'une période de 6 mois

— pour les étrangers qui se sont vu signifier la rupture de leur contrat de travail pour cause de retour tardif à l'issue d'une période de congés.

sant, des insuffisances de ressource ou de congés prolongés.

Le caractère sélectif est plus dangereux que le caractère raciste.

On a trop vite crié au scandale en relevant le caractère raciste de ces projets de loi, ce qui n'est d'ailleurs pas négligeable, mais il faut, relever avec force aussi ce qui, dans la situation d'aujourd'hui est moins apparent : la sélectivité avec laquelle

dès l'abord, un rapport au travail à partir de la France et non d'un pays d'origine, comme le primo-migrant. De ce fait, elle se reconnaît plus dans les attitudes et comportements des jeunes en général, que ce soit au travail ou dans la cité, que dans la situation de son aîné.

Ce qui se traduit par une insubordination au compartimentage habituel du travail immigré, par un rythme travail / reproduction plus en rapport avec l'organisation sociale de la France ; par une non-identification au travail... etc. tout comportement de nature à faire sauter le verrou du cloisonnement qui a jusqu'ici prévalu.

En cela le projet « cadre » de la loi agit, s'agissant de cette catégorie, l'épouvantail des expulsions comme ultime moyen d'intimidation. En effet, comme il ne sera pas possible d'expulser massivement ces jeunes, c'est sur l'arsenal « garde-fou » prévu dans les projets de loi — mode de renouvellement des cartes, mobilité géographique et du travail et opposabilité de la situation de l'emploi — que l'on compte pour les dompter.

L'arsenal des moyens dont se dote le gouvernement n'est pas négligeable pour attaquer la cohésion objective de l'immigration. En effet, si une partie de l'immigration pense à rentrer, vu les conditions devenues plus dures en France, l'aide au retour, les formations retour, inciteront-elles suffisamment ces catégories à prendre des décisions au plus vite ? La situation administrative se dégradant, le gouvernement se

rait en droit d'espérer pouvoir jouer sur un nombre limité mais constant de départs ce qui lui permettra de jouer sur les flux migratoires et sur les comportements de ceux qui resteront et tireront une leçon de ces phénomènes.

Il est significatif de voir que les projets de loi aujourd'hui parlent de non-renouvellement automatique des cartes (sauf celles des résidents privilégiés), significatif que dès le 3 septembre, avant donc l'application des nouvelles lois l'opposabilité de l'emploi devient la règle pour ceux qui n'ayant pas la carte de 10 ans ont cependant demandé le renouvellement de leurs papiers. C'est donc, en quelque sorte, une restructuration qui sera imposée aux immigrés, surtout si on rapproche cette opposabilité à la règle qui fera perdre le droit à la carte, prévue le projet de loi après six mois de chômage. Il s'agira pour les immigrés de pouvoir se mettre au courant des régions où le travail est possible afin de ne pas rester trop longtemps au chômage.

L'opposabilité de la situation de l'emploi, dont le gouvernement est l'exécutant permettra de pouvoir faire jouer à plein la mobilité des immigrés, soit par région, soit par secteur d'activité, et ainsi, la boucle est bouclée, y compris la suppression des limitations de région des anciennes cartes. Si le désir de l'immigré de se stabiliser dans la région où il vit est plus fort que la contrainte de sa façonnée une nouvelle manière de satisfaire aux besoins nouveaux du marché de l'emploi.

Pourquoi je passe devant la commission d'expulsion

Je suis né le 20/4/60 à Tagouba en Algérie... Je suis venu en France avec mes parents en 63... Mon père a toujours travaillé jusqu'à ce jour pour Shell-Chimie... J'ai 5 sœurs et 3 frères sont 5 en bas âge... Mon frère Maggid (né en 56) a été expulsé le 12 juillet 1979 (P.V. N° 1270/79) pour des raisons considérées comme mineures juridiquement, et après avoir fait deux mois de prison...

Quant à moi, après avoir interrompu mon stage au centre de formation professionnelle de Miramas, j'ai été travailler chez Mme Dionisi, boulangère, 1 rue de l'Eglise à Berre l'Etang ; j'avais alors 15 ans... Ma patronne ne m'a pas déclaré...

Je me suis rendu immédiatement chez le Docteur Conri... C'était fermé... Sur ces entrefaites, ma patronne est arrivée, et m'a conduit à Rognac (clinique)... De là j'ai été conduit à la Timone à Marseille où je suis resté un mois.

Ma patronne me déclara à partir du 25 août... (veille de mon accident). Jusqu'en 77, je suis resté à l'assurance, et je gagnais environ 800 F

PARLEMENT D'AUTOMNE

par mois... Depuis je suis pensionné 70% du SMIC... Ce qui veut dire que je touche 5300 F par trimestre... « Si les papiers s'arrangent, je te filerai un million et chaque mois je te mettrai une certaine somme dans la caisse d'Epargne », m'a déclaré la patronne.

En fait, elle m'a remis en tout et pour tout 1500 F... Elle me disait toujours de revenir et toujours « attends encore un peu ! » et moi je lui racontais toujours ce qui s'était passé...

Le 12 janvier 1979, je suis retourné à la boulangerie, pour lui demander mon dû. « Maintenant, ça suffit... Tu as tous tes papiers en règle... Tu as ta pension, je ne te dois plus rien... ». Je lui ai rappelé toutes ses promesses... Elle s'est énervée et m'a demandé de partir... Je lui ai de nouveau rappelé toute mon histoire... J'étais, il est vrai, quelque peu énervé, et pour cause... C'est alors qu'elle fait appel aux gendarmes... J'explique au gendarme ma situation... Le gendarme me demande de rentrer chez moi et me frappe (coup de poing dans l'estomac)... Je suis tombé par terre... Je l'ai menacé de porter plainte contre lui... Et c'est en allant à la gendarmerie, que patronne et gendarme porteront plainte contre moi.

Jusqu'au 18, on me garda en prison à Aix... Le 13 au matin, je suis passé en jugement avec pour avocat Maître Mazella... J'ai été condamné à 15 jours de prison avec sursis...

A noter que ma patronne a envoyé une lettre pour retirer sa plainte, lettre dans laquelle elle s'étonnait de mon attitude et reconnaissait que j'étais un brave garçon...

Je suis à présent convoqué devant la commission d'expulsion qui doit se réunir le 25 septembre pour « avoir proféré des menaces, outragé et commis des violences à l'agent de la force publique ».

Il m'est impossible de retourner en Algérie :

— vu mon handicap (perte de la main droite).

— vu ma culture qui est française.

— vu la présence de toute ma famille en France (je n'ai en effet plus personne en Algérie...)

A noter que jusqu'à ce jour, il m'est impossible de quitter ma famille, surtout depuis l'expulsion de mon frère, et compte tenu de l'état de santé de mon père et de ma mère...

Propos recueillis par LARBI KAMAL



Suite à l'invitation au voyage (N° 6)

Nous avons reçu une lettre de Mr Jean Fernand Laurent, du Ministère des Affaires Etrangères, Direction des Nations Unies et des organisations internationales.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Fidèle lecteur de « Sans Frontière », je vois dans votre numéro du 4 septembre, page 7, que je suis cité, très exactement du reste, par votre collaborateur El Moulahidh pour avoir adressé une lettre circulaire aux demandeurs d'emplois yougoslaves dans la région parisienne.

Je crois utile de préciser que le texte, sans doute trop long et solennel (ah ! le style administratif !...), que j'ai signé avait pour unique objet de permettre à ceux qui le voudraient d'assister à une réunion d'information organisée par l'organe yougoslave qui s'appelle Bureau Fédéral de l'Emploi. Je suis reconnaissant aux ASSEDEC (dont ce fut le seul rôle) de m'avoir communiqué, à cette seule fin, les adresses que je ne possédais pas.

Un certain nombre de destinataires ont volontiers répondu à cette correspondance et ont ainsi pu recevoir de vive voix, de leurs compatriotes venus de Belgique, les informations qui les intéressaient. Leur présence est la meilleure justification d'une initiative qui, veuillez le croire, était dépourvue de toute arrière-pensée.

Demeurant à votre disposition pour discuter de toute question semblable concernant le domaine de ma compétence, je vous prie, monsieur le rédacteur en chef, d'agréer mes cordiales salutations.

Jean Fernand-Laurent

Reponse :

1) L'Assedic des Hauts de Seine n'a pas seulement communiqué des adresses que vous ne possédiez pas, elle a envoyé, elle-même, avec son tampon sur l'enveloppe, la correspondance, à ses allocataires ce qui change qu'on le veuille ou non le contenu de la lettre, sa signification subjective devient dans ce cas et comme nous le soulignons dans notre article précédent, auréolée de menace.

2) S'il est vrai qu'une directive de l'Unedic (Fédération des Assedic) signée entre le ministère du Travail, le ministre du Budget et les dirigeants de l'Unedic spécifie : « toutes les fois où cela sera possible dans l'intérêt commun des deux parties, des accords pourront être conclus afin de donner aux Directions départementales du Travail et de l'Emploi, aux Sections locales de l'Agence Nationales pour l'Emploi, la possibilité d'utiliser les moyens informatiques des Assedic en vue de recueillir des informations, procéder à des études, éditer des documents et adresser des convocations », vous n'êtes pas l'Agence.

pour l'Emploi, ni la Direction Départementale du travail !

3) Quant au contenu de la lettre à laquelle se réfère M. Fernand Laurent tout en déplorant le style administratif (pourquoi ne change-t-il pas de style ?) sa signification « objective » est-elle aussi ambiguë, en effet, l'aide formation retour envisagée primitivement par le gouvernement français n'a pas été retenue dans le projet officiel, cela coûtait trop cher (de 50 à 60 000F), on lui a préféré la fameuse aide au retour de 10 000F dont le coût est inférieur aux droits sociaux acquis par les intéressés.

Dans ce contexte le maintien d'une aide formation retour, pour des catégories très limitées d'étrangers prend valeur de caution démagogique à une politique dont l'orientation reste répressive et injuste. Les bonnes intentions de quelques hauts fonctionnaires, dont nous ne doutons pas que M. Fernand Laurent fasse partie, ne sont pas à mettre en cause, seulement nous sommes conscients qu'elles ne peuvent pas changer radicalement les choses et par conséquent ne suffisent pas, hélas !, à gommer les aspects racistes d'une politique gouvernementale qui désigne à l'opinion française, les immigrés comme la cause de la montée du chômage.

El Moulahid

EMPLOI DES ETRANGERS

- Opposabilité de la situation de l'emploi
- Admission au travail

On sait que la procédure simplifiée d'« admission au travail » pour l'obtention d'une carte de travail est applicable aux étrangers déjà « établis » en France (et donc titulaires d'une carte de séjour) ainsi qu'aux étrangers à qui la carte de travail pour toutes professions salariées, dite carte C, est délivrée de plein droit.

La situation de l'emploi demeure opposable à ces catégories d'étrangers à compter du 3 septembre 1979, sauf à celles qui bénéficient de la carte C de plein droit et à celles qui ne peuvent se voir opposer la situation de l'emploi en application de différents arrêtés. Cette règle fera l'objet d'une application très stricte dans tous les cas où la situation de l'emploi est défavorable, l'administration opposera un refus à la demande de carte de travail. Si la situation de l'emploi semble autoriser la délivrance du titre sollicité ou si la situation personnelle du demandeur justifie une dérogation (cas sociaux et humanitaires), l'administration centrale devra être saisie.

IMMIGRATION FAMILIALE

Par ailleurs, le décret n°77-1239 du 10 novembre 1977 suspendant — sauf exceptions — les admissions en France des membres des familles des étrangers et supprimant leur droit au travail, ayant été annulé par le Conseil d'Etat (v. notre Légis. soc. n°4709 du 18-12-78 : « Sommaires de jurisprudence les intéressés peuvent donc solliciter la délivrance d'une carte de travail, quelle que soit la date de leur entrée en France, par la procédure d'admission au travail, dès lors qu'ils ont été introduits ou régularisés en qualité de membres de famille. La situation de l'emploi leur est également opposable à compter du 3 septembre 1979.

(Circulaire du secrétariat d'Etat chargé de l'immigration n°08-447 du 27 août 1979, non publiée au Journal Officiel).

Tiré de liaison sociale n°8085 du 6 sept 79

A Lille nul n'est censé ignorer son droit Une famille menacée d'expulsion

Le 3 septembre 1974, Monsieur Ali Medjahed entre en France, à Lille, tout à fait légalement avec son passeport algérien. Il demande aux autorités françaises de pouvoir exercer une activité commerciale. On lui délivre un récépissé provisoire lui permettant d'être commerçant. Au bout de quelques mois, il change d'activité, mais le statut d'activité, il ignore qu'il doit renouveler son autorisation. Malgré ce détail administratif il se fait embaucher dans plusieurs entreprises et il cotise aux caisses de retraite, de chômage, de Sécurité Sociale.

Sa fiancée, Melle Keira Amrane, arrive à Lille, le 11 août 1975, avec son passeport algérien. Ils se marient le 12 / 7 / 1976, à la mairie de Lille. Dès le 13 / 7 / 76 elle commence ses démarches administratives. Fin juillet 76, elle reçoit son récépissé pour la demande de carte de résidence, Ali travaille comme releveur à la TRU (ramassage des poubelles). Un premier enfant, Sid Ahmed, est né le

25 / 9 / 76. Ali a un nouveau récépissé pour neuf mois à l'issue desquels il devait obtenir ses papiers définitifs.

Fin septembre, Mme Medjahed s'adresse aux services des étrangers pour obtenir la carte d'Ali — mais elle n'obtient rien que la confiscation de ses papiers et ceux d'Ali par l'employée de la préfecture. On lui demandait de fournir la preuve des cotisations d'Ali. La police et la justice expliquent à la direction de la TRU qu'il faut congédier Ali puisqu'il n'est pas en règle. Trouvant que c'est un peu fort de licencier Ali pour un simple détail administratif, le tribunal infligera trois mille francs d'amende à la TRU. Ali n'a droit ni au chômage ni aux allocations ni à la Sécurité Sociale, n'étant pas en règle, alors qu'il travaillait depuis le 26 décembre 1975 à la TRU. Un deuxième enfant naît le 2 septembre 1978.

Plusieurs démarches sont prises notamment par M. Syllard, conseiller municipal communiste de la mairie de Lille chargé des

immigrés. Ces démarches aboutissent le 22 septembre 78 à l'obtention d'un nouveau récépissé de demande de carte de séjour dont la validité est prolongée jusqu'au 22 mars 1979. Depuis c'est l'attente. Medjahed n'a plus le droit au travail. Les administrations (sécurité sociale, chômage, allocations familiales) ne donnent pas un sou à Ali alors qu'elles ont accepté ses cotisations pendant des années. Une solidarité des voisins, des commerçants du quartier du vieux-Lille s'est organisée où habite la famille Medjahed. Des organisations sont intervenues auprès des autorités préfectorales. Actuellement la famille Medjahed connaît des problèmes financiers et de santé pour Sid Ahmed. Elle risque de se faire expulser à tout moment pour avoir méconnu ses droits. La famille Medjahed est aidée par le collectif anti-raciste qui est soutenue par diverses organisations politiques syndicales et d'associations.

Momo



Récidive d'un délégué menacé d'expulsion

A Ivry, en face de l'usine Daumesnil, occupée par une poignée de militants du PC, les résidents du foyer Sonacotra continuent la grève des loyers. Algériens, Tunisiens, Marocains, Maliens, Sénégalais... et même un Russe blanc. Ils sont plus d'une centaine, malgré les nombreux départs, soit au pays, soit vers d'autres habitations pour vivre en famille, et leur remplacement par des nouveaux venus, en particulier des Indochinois là pour six mois ou un an sans avoir à déboursier un sou. En grève depuis le 1er juillet 77, ce foyer a connu plusieurs rebondissements, le dernier étant la tentative d'expulsion de Rachid, délégué et membre du Comité de Coordination, non seulement hors du foyer, mais aussi du territoire français, pour un simple bombage dans le foyer à propos de draps sales.

LA CLANDESTINITE OU LA LOGIQUE D'UNE MENACE D'EXPULSION

Convoqué plusieurs fois devant la justice, Rachid s'en est toujours sorti indemne. Mais aujourd'hui, coup sur coup, il comparait

le 21 septembre pour être expulsé du foyer et le 24 devant une commission d'expulsion du territoire réunie à Créteil pour avoir « attiré défavorablement l'attention » sur lui. 200 à 300 personnes se sont réunies devant la préfecture de Créteil pour soutenir Rachid. Pendant ce temps-là, à la commission d'expulsion qui se tient à huis clos, Rachid se permet de plaisanter avec le magistrat qui semble connaître bien à fond la nature de la lutte des foyers, alors que le rapport de police l'identifiant comme un membre du Comité de Coordination a subitement disparu.

Il saura à quoi s'en tenir respectivement le 12 octobre pour son jugement et à la fin du mois d'octobre pour la décision du ministre de l'Intérieur, indépendante rappelés-le, de l'avis de la commission d'expulsion qui n'est que consultative.

D'ici là, Rachid continue ouvertement de s'occuper de la gestion de la lutte. Il refuse d'être un homme de l'ombre, traqué à tout moment, et annonce clairement à qui veut l'entendre qu'il ne va pas changer ses habitudes : il reste au foyer, continue

son stage et ne démord pas de sa rage d'organiser la riposte à l'offensive de la Sonacotra. Vendredi 28, il est au foyer de Villejuif, où les flics viennent de fermer cinq chambres, expulsant trois résidents présents, et où le PCF sort le grand attirail : un service d'ordre d'une cinquantaine de personnes toutes françaises, apparemment — protège les négociations qui se sont déroulées toute la journée entre le délégué régional de la Sonacotra, le PC et la CGT. Le SO interdit au grand diable Rachid, et même au délégué des résidents du foyer de Villejuif (celui-ci n'est pourtant pas l'élément extérieur gauchiste) l'accès, jusqu'à l'arrivée d'une vingtaine de personnes accourues d'Ivry. Regards en chien de faïence, menaces, les coups ne partent pas encore cette fois-ci. Une Assemblée Générale est convoquée, tout le monde y participe. Le PC n'arrive plus à faire signer sous la contrainte une pétition pour la reprise des paiements afin de moderniser le foyer, pétition qui stipule que la « grève des loyers renforce l'autorité et les pouvoirs de la Sonacotra », et dont l'irresponsabilité in-

combe aux « gauchistes du Comité de Coordination » et au « PS de François Mitterrand qui soutient le pouvoir et le comité de coordination » !

L'AG finie, c'est le retour à Ivry en voiture. Les habitants de la cité confondus en un bloc de béton homogène avec le foyer, nous épient de leurs fenêtres. Normal après tout, sans film à la télé un baston en direct aurait pu les divertir. Et pourtant, des familles portugaises et espagnoles avaient mené une grève des loyers en riposte à une augmentation pendant trois semaines l'année dernière, et avaient obtenu gain de cause...

LE DANGER D'UN SOUTIEN PARANOIAQUE...

La grève continue à être majoritaire au foyer de Villejuif et Rachid glissera un coup d'œil vigilant sur le car qui en partira pour Garges samedi, au « Grand Rassemblement » pour le confirmer. C'est aussi le cas à Ivry où Rachid dirige avec une poigne relayée par un humour débonnaire, un des rares noyaux de soutien encore effectifs. Les inévitables sangsues gauchistes

sont là, avec leur lot de bêtises lénifiantes et leur paternalisme malheureux. Rachid a d'ailleurs poliment mais fermement refusé toute l'assistance humanitaire que les militants français lui ont proposé comme pour une personne en danger. Il ne partage pas leur délire paranoïaque dont l'une des expressions est cette affiche collée dans tout Paris avec son nom écrit en grands caractères. Et pourquoi pas mettre sa photo pendant qu'on y est ? !

Mais il y a aussi un bon nombre de Français « inorganisés ». Rachid ne veut pas dramatiser sa situation personnelle, et ne pensait pas nécessaire de mobiliser les gens spécialement autour du problème de son expulsion, même s'il s'agit d'une attaque contre le Comité de Coordination, comme tend à le confirmer la procédure identique employée à l'égard d'un délégué d'Athis Mons, membre lui aussi du CC, pour les mêmes motifs (bombage). La disparition de son dossier du rapport de police lui portant grief d'être membre du Comité de Coordination dénote un recul du pouvoir face à une confrontation

ouverte avec cette organisation de lutte, et l'optimisme de Rachid se base sur l'incapacité de Stoléro à la détruire entièrement. Au pire, il ne craint pas l'expulsion vers le Mali. Selon lui, les expulsés ne sont pas encore trop emmerdés là-bas. Et si les camarades d'ici en ont les moyens il leur fait confiance pour commencer une lutte pour son retour.

Avec un autre camarade tout juste expulsé du foyer à Saint-Maur, dernier délégué gréviste parmi des résidents qui ont tous repris le paiement, Rachid se montre disposé à aborder des problèmes directement ou indirectement liés à la lutte des foyers sans cette méfiance et ce paraphrasage de la plate-forme auxquels nous sommes si souvent heurtés. Exemple de cette disponibilité, l'importance qu'il accorde aux jeunes immigrés dans la lutte contre les lois Bonnet-Stoléro. Parce que si pour lui les premiers immigrés pourront plus ou moins bien retourner vivre dans leur pays, les jeunes ne s'adapteront pas, d'où leur participation à la lutte anticariciste dans les années à venir.

Mogniss

BOSSUET: ça ferme!

La décision de fermeture du centre Bossuet, 8 rue Bossuet, 75010 Paris, a été prise par son conseil d'administration le 27/9/70, du fait de difficultés financières, le FAS retirant une partie de la subvention versée les autres années.

Elle intervient, est-il nécessaire de le souligner, à une période où, plus que jamais, la communauté africaine avait besoin de cette structure médico-sociale d'accueil. Elle s'inscrit dans la logique de la politique nouvelle d'immigration : décourager le plus possible certains immigrés en restreignant chaque jour un peu plus leurs droits et les inciter ainsi à rentrer chez eux, pendant que de nouvelles catégories sont introduites et soutenues !

POURQUOI CETTE FERMETURE ? SOYONS CLAIRS !

Une restriction budgétaire n'est après tout que le

résultat du choix d'une politique. Le centre Bossuet ne ferme pas parce qu'il manque quelques millions — ces quelques millions qui par ailleurs se distribuent généreusement à certains organismes mieux « adaptés » aux nouvelles orientations de la politique d'immigration !

DE QUELLE POLITIQUE S'AGIT-IL DONC ?

La politique africaine de la France est parfois obscure. Ainsi, pendant longtemps, des accords de réciprocité ont régi les rapports entre la France et l'Afrique.

Qu'en est-il maintenant ?

— Un titre de séjour est exigé des Africains en France... En est-il de même pour les Français en Afrique ?

— Il y a en Afrique combien de Français ?... Nul ne le sait. Ils y sont nombreux, dit-on, plus nombreux que les immigrés africains en France.



— Les « avantages » pour les Français en Afrique sont multiples : salaires très élevés, villas climatisées... et services compris !

Mais aux Africains, en France, sont réservés les travaux les plus insalubres, pendant longtemps logés dans les caves, maintenant dans les taudis ou au mieux dans les foyers. Ce n'est pas par hasard s'ils sont les vic-

times de choix de la tuberculose ! Sait-on bien qu'un Africain court 6 fois plus de risques qu'un autre immigré et 30 fois plus qu'un Français ? Non pas qu'il soit plus vulnérable contrairement à ce que certains voudraient laisser croire (il est plutôt résistant !) mais du fait des conditions de vie qui lui sont faites.

Le centre Bossuet était l'un des rares avantages de

réciprocité qui était réservé aux Africains en France.

Peut-on fermer ce centre ? Il n'est pas pensable que l'on puisse fermer ce centre médico-social alors que la France s'est dite « le champion » du dialogue nord-sud, de la solidarité des peuples... Mais en fait, le dialogue nord-sud, la solidarité, c'est à condition que les dits « pauvres » restent chez eux, les « nan-

tis » se réservant le droit d'aller « les aider » chez eux.

Ce dispensaire prétendait apporter l'AIDE aux travailleurs d'Afrique Noire. Des services incontestables ont été rendus sur le plan de la prise en charge médico-sociale des Africains. Les MARGINAUX et les SANS-PAPIERS y étaient soignés gratuitement, ces sans-papiers dont il faut bien enfin parler et DIRE HAUT QU'ILS EXISTENT, qu'ils ont comme toute personne UN DROIT A LA SANTE,

N'aurions-nous sû aider que pour nous protéger nous-mêmes ? Puisqu'en 1964, et pendant toute la période d'arrivée des nouveaux migrants le centre Bossuet jouait le rôle de contrôle sanitaire, évitant ainsi que des malades venant d'Afrique viennent contaminer les Français !

Et lorsque les jours difficiles arrivent pour ces mêmes immigrés que nous avons prétendu aider, serions-nous incapables de SOLIDARITE ?

Une telle pratique à l'égard de ressortissants de pays « amis » pourrait laisser présager de lendemains qui déchantent.

Un Français

L'ÉCOLE et les jeunes immigrés

L'école demeure un lieu privilégié d'appréhension sociale. C'est en son sein que transparaît le plus clairement la volonté de toute société de se perpétuer, de marquer l'empreinte de son devenir. Elle apparaît donc comme un enjeu des plus fondamentaux. Existe-t-il une force politique qui n'ait son projet d'école ? Il n'est pas de notre propos de nous appesantir sur les OPA (Offres publiques d'achat) historiques lancés sur le « Marché » de l'éducation (églises, états, classes sociales...) La série d'articles que nous entamons dans ce numéro se fonde sur l'évidence du fait que la politique scolaire adoptée à l'égard des enfants de migrants est le reflet cruel mais combien exact des capacités, du désir même, des pays d'accueil d'accepter la réalité « immigrée ».

Une plaidoirie pour une école de mixité culturelle

Enjeu, l'école se trouve tout naturellement au centre des conflits idéologiques et culturels que traversent la société. Paradoxalement pourtant, au-delà des contradictions qui se manifestent en des zones bien localisées des discours, une assez large convergence se dessine entre toutes les parties ayant accès au débat quant au regard porté sur cet « autre » et au rôle de l'école comme instrument de normalisation sociale et culturelle.

Nul besoin d'une radioscopie supplémentaire pour mettre en évidence que ce qui caractérise le rapport de l'école à l'enfant migrant est l'inadaptation, inadaptation structurelle inadaptation des finalités de l'enseignement.

De nombreux « spécialistes » se sont appliqués à déterminer les tenants et aboutissants d'une crise qui se caractérise par un échec ou des retards scolaires massifs.

Deux facteurs déterminants s'imposent à leurs yeux :

— le facteur socio-économique auquel n'échappent d'ailleurs pas les enfants de milieux français dit « favorisés ».

— Le facteur socio-culturel qui localise, qui focalise même la spécificité immigrée.

Dissenter sur le premier facteur serait fastidieux et n'apporterait qu'une infime goutte d'eau dans le vase (qui n'est pas près de déborder) ou stagne le séculaire débat sur l'école et la société. Par contre l'analyse du second facteur et porteur d'un débat dont la fécondité n'a d'égale que la virulence des germes de remise en cause qu'il comporte. Cette remise en cause ayant trait aux rapports culturels que les sociétés entretiennent. Il me faut

affirmer ici que cette analyse ne peut faire l'économie d'une approche globale du phénomène migratoire qui abandonne les sentiers battus de l'économisme, du culturalisme...

Hors des lieux communs qui peut aujourd'hui répondre à la question : qu'est-ce qu'un immigré de la deuxième génération ?

Cette étude se doit de rompre avec les pratiques technocratiques d'une pléthore de « spécialistes » plus ou moins bien intentionnés n'ayant dans le pire des cas de rapport à l'immigration que celui du prosélyte à son ethnie expérimentale ou de la dame patronnesse aux ouailles de son diocèse.

Rompre avec ces pratiques signifie donc avant tout se mettre à l'écoute d'une « différence » vouée à la dissidence sauf si... Les solutions ou plutôt les expédients technocratiques proposées sont les copies conformes des pratiques observées ; elle se fonde sur un état fictif de la société présentée comme apparemment figée sur des schèmes culturels immuables, des normes, un moule de civilisation dans lequel l'enfant migrant devrait se fondre se gommer le plus harmonieusement possible comme si l'immigration n'était pas elle-même un fait de civilisation.

A travers ces solutions la spécificité immigrée n'est plus

perçue qu'en terme de « possibilité de retour ».

Assimilation, retour et tout rentre dans l'ordre, dans le giron frileux des sociétés établies.

Ce qui frappe à la lecture du fatras poussiéreux de rapports d'études, de digestes de commissions spécialisées, c'est la sclérose du regard.

Vision morcelée d'être déchus caricaturalement déchirés par l'immanence de deux cultures.

Dès lors tout est simple ; la nécessité faisant loi il s'agira, soit de transformer le jeune immigré en agent productif le plus rentable possible avec comme inévitable corollaire lui faire acquérir, assimiler le vademecum de la société d'accueil. Ce rôle est assigné aux multiples classes d'initiation, de rattrapage, en fait dépotière pour sous prolétariat de réserve ; soit de préserver la capacité d'adaptation de l'immigré au pays d'origine érigé en exigence le devoir de ce pays de dégager les moyens nécessaires afin de maintenir vivaces les éléments d'appartenance à la culture maternelle. Ce rôle est dévolu au cours de langues d'origine sur la base d'accords bilatéraux entre organismes officiels des pays concernés, en fait cours ghetto où sont laminés les multiples composantes de l'immigration sans que le résultat

ne dépasse le stade du saupoudrage factice dédouanement à moindre frais des autorités concernées.

L'investissement éducation des états concernés, outre le dérisoire des moyens mis en œuvre et l'égale méconnaissance de l'enfant immigré qui le fonde, s'étayent de diagnostics dont la similitude révèle la concomitance des politiques poursuivies.

Pour les uns en effet, le jeune immigré se trouve dans un état latent « de sous-instruction » pour les autres il est « acculturé », diagnostic qui ne sont ni plus ni moins que l'émanation tangible d'un égal refus des deux sociétés. (Accueil et origine) de l'hybridation culturelle.

Comment en effet les nations qui puisent leur essence dans une « certaine idée de l'homme » pourraient-elles accepter la virulence du germe de la mixité culturelle. « Hors des nations point de salut ». Donc que reste-t-il hormis deux assimilations également rejetées : la dissidence.

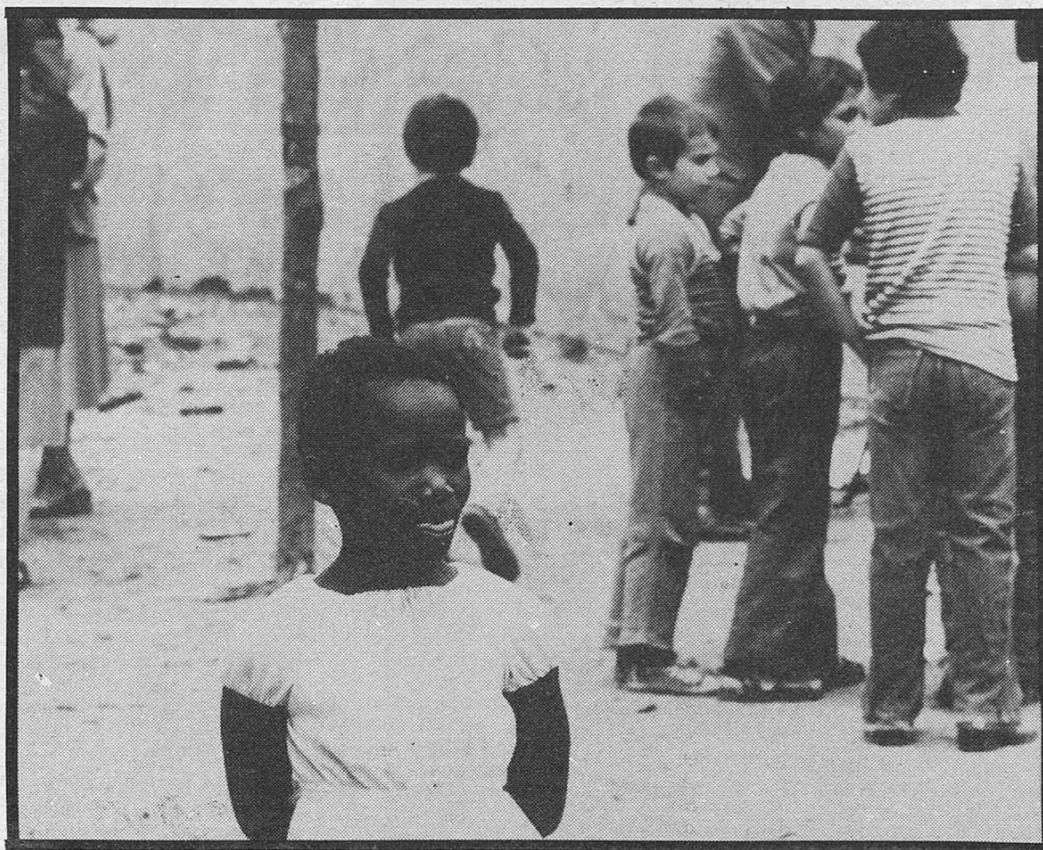
Cette dissidence culturelle je l'ai rencontrée embryonnaire malingre dans un ghetto de banlieue où une langue nouvelle sort de sa gangue, un espéranto des parias qu'une bande de loubards mélangeant allégrement le portugais, l'arabe et le verlan jettent à la face de la cité, de ceux qui samedi pro-

chain, s'offriront un couscous chez Bébert où se trémousseront au rythme du bendir et des tablas.

Pour M. Catalano (direction des Affaires Economiques et sociales au Conseil de l'Europe) qui intervenait lors d'un colloque international sur les enfants des travailleurs migrants : « l'idéal serait la création d'une école multi culturelle afin de faciliter d'une part l'intégration scolaire dans le pays d'arrivée, d'autre part la réinsertion dans le pays d'origine pour que les enfants de migrants ne se retrouvent étrangers dans leur propre pays. L'idéal, M. Catalano, ne serait-il pas d'abord une école de la réalité culturelle afin que le jeune immigré ne soit plus étranger à lui-même ? Cette école qui s'appuierait sur le mutuel enrichissement possible des enfants immigrés et autochtones sur des bases non rentabilisatrices serait un élément de convivialité des communautés et non un instrument de marginalisation ou un outil d'optimalisation d'un projet de citoyen. Parmi les fragments délabrés du vieux rêve de l'école libératrice, retrouvons-nous au moins la clé qui ouvre grand la porte des écoles-prisons ?

Les cultures installées sentent le moisi ; ouvrez les fenêtres.

AMAR II



Situation scolaire des enfants immigrés.

Au 1er janvier 1978, il y a 980 000 enfants étrangers de moins de 16 ans.

863 000 fréquentent l'école.

Pour l'enseignement primaire 618 000

dont pré-élémentaires 214 000
Classes spéciales 17 000
Classes primaires 387 000
(du cours préparatoire au CM2)

— L'enseignement secondaire 245 000

1er cycle 164 000
Classes d'adaptation 1 000
CPPN et CPA 19 000
Classes de 1er cycle 144 000
(de la 6ème à la 3ème)
Second cycle
Second cycle court 55 000
(CEP, CAP, BEP)

Second cycle long 26 000
(2nd à la terminale)

Pour être boursier, il faut rentrer....

Le problème majeur qui se pose pour tous les enfants de travailleurs immigrés ayant réussi leur bac et désireux de poursuivre des études supérieures : ce sont les bourses. Il est curieux de constater qu'au moment où les dispositions de l'Education nationale changeaient à ce propos, à savoir : « Ne peut être boursier que les ressortissants algériens âgés de moins de 18 ans » (parce que devenus majeurs ils peuvent se naturaliser), la même disposition était prise par l'enseignement supérieur algérien, à savoir : « Toutes les bourses pour les enfants des travailleurs immigrés sont suspendues ».

Cependant on leur ouvre quand même une porte : celle de rentrer au pays étudier. C'est en quelque sorte une forme « d'aide au retour ».

En France, tout est mis en œuvre pour pouvoir les faire venir là-bas, où leurs études sont prises en charge. Ne donnons pour exemple que l'Amicale des Algériens en Europe (service culturel) qui envoie en fin d'année scolaire une lettre-circulaire dans tous les établissements du secondaire en demandant au proviseur « de vouloir bien leur adresser les noms, prénoms, adresses des Algériens en classe de terminale ». Certains y répondent, d'autres se méfient ; le motif n'étant pas explicité tout reste à supposer...

Les consulats sont également de la partie. En effet, par leur intermédiaire, il est possible pour les enfants du cycle secondaire d'obtenir une bourse modique de 250F par an et par enfant. Par le biais du formulaire, où est précisée la classe de l'enfant, l'on répertorie immédiatement ceux des classes terminales qui reçoivent en fin d'année scolaire une brochure sur les études supérieures en Algérie. A leur disposition, presque prioritaire : une chambre dans une résidence universitaire, une bourse, etc... L'on va plus loin : des délégations du ministère viennent faire de la « propagande » sur les possibilités d'études en Algérie. On les a rencontrées à Paris, Marseille. Elles ont parcouru la France pour prendre contact avec de futurs étudiants.

Si les études au pays paraissent alléchantes pour les filles (puisque par ce biais, quand les parents acceptent), elles (quand les parents acceptent) peuvent rompre le cordon ombilical et fuir la tutelle paternelle ; il n'en est pas de même pour les garçons... à cause du service national auquel ils ne pourront échapper en étant sur place et le manque de filles, de loisirs etc...

Pour ceux qui préparent un doctorat de troisième cycle, il est possible d'obtenir une bourse à condition de signer un contrat qui les engage pour plusieurs années... Mais même pour un minimum vital, ou pour des « études tout confort », tout le monde n'est pas prêt à rentrer, à se naturaliser, ou à s'enchaîner.

Le prétexte pour refuser la bourse aux enfants de migrants c'est qu'ils ne rentrent pas une fois leurs études terminées. Mais le même risque existe aussi chez les boursiers

envoyés par l'Algérie. Mais le plus pénible c'est de se trouver face à cet étudiant, boursier pour quatre ans, venu en France pour être comédien... ?

En conclusion, si pour les filles rentrer au pays c'est la liberté, pour les garçons c'est l'enfer... et l'enfer on préfère le vivre ici avec ses copains, en abandonnant l'espoir d'études supérieures, pour entrer dans le marché du travail, ou bien que les parents se sacrifient encore pour voir leurs ambitions se réaliser à travers leurs enfants.

anthea

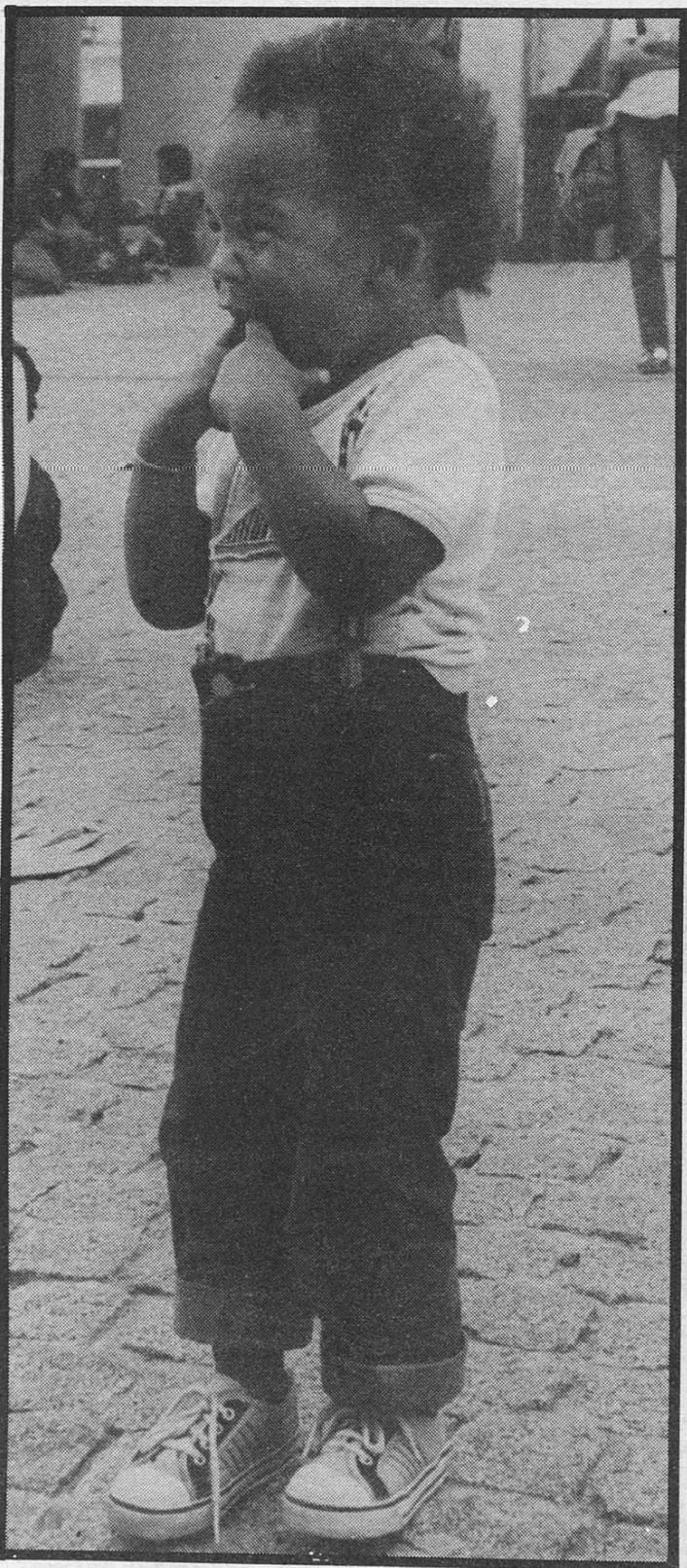


Photo K. Djatou

Entre enseignants mal à l'aise et fabricants de méthodes pédagogiques

« L'enfant immigré en classe ? c'est l'emmerdeur, le perturbateur... C'est le cas social, un drôle de cas d'ailleurs il est vif, ne se tient jamais tranquille... a la bougeotte quoi ? Et puis il ne suit pas, il comprend la moitié de ce qu'on lui dit.

Les raisons ? Elles sont nombreuses : des problèmes psychologiques importants, des difficultés d'adaptation. L'école est tellement différente chez eux, ces enfants ! C'est normal qu'ils aient des retards scolaires et de faibles scores de QI ». Ces propos sont de Christine, une institutrice de l'école élémentaire de la rue de Tlemcen. Les

enfants l'appellent point virgule. Elle boite. Sa collègue, Nicole est sur les nerfs, elle a un autre point de vue : « Je me sens mal à l'aide dans ma classe, je me culpabilise continuellement, il y a tellement d'échecs scolaires, je trouve qu'on n'est pas suffisamment formé pour enseigner correctement. On est formé sur le tas et toutes ces méthodes pédagogiques et solutions préconisées (classes d'initiation, de perfectionnement, etc) ça me paraît insuffisant, il faut une connaissance plus approfondie des enfants immigrés et se battre pour instaurer des écoles multiculturelles... Les résultats scolaires sont alarmants ». C'est vrai, la situation des enfants immigrés à l'école est

inacceptable. Pratiquement tous sont concentrés dans les filières les plus dévalorisées, du système éducatif et un pourcentage ridicule accède à l'université. Tout pousse à croire que l'élimination des enfants immigrés des cycles longs soit un objectif et que le pouvoir leur a assigné un rôle de relais des parents. Une sélection subtile et présente tout au long du cursus scolaire : dès la maternelle, elle rappelle à l'ordre. Lorsqu'on connaît les effets positifs de la fréquentation de l'enseignement pré-scolaire et la quasi pénurie d'équipement de ce type — comme par hasard — dans les régions à forte concentration immigrée, on ne peut être que furieux... indigné. Dans le primaire et encore plus dans le secondaire la sélection est sans pitié avec des moments forts notamment après la 5ème et la 3ème (cf article d'Anthéa). Sur 24500 enfants poursuivant l'enseignement secondaire, 26000 seulement sont en cycle long. Dans les classes dépotaires par contre, CPPN, SES, CPA, ils sont sur-représentés. Sans doute les parents suivent rarement de près leurs enfants :

— « Tant que mon fils va à l'école ou apprend un métier, ça va ! » me dit Ali le père de Charef.

Mais la responsabilité incombe à l'institution scolaire. Enseignants peu formés, mal préparés, structures d'accueil insuffisantes, critères d'orientation inadaptes et très discutables. Voilà résumée la situation de l'école française. L'école française est assimilatrice. La culture des pays d'origine des enfants immigrés est ignorée, dévalorisée voire méprisée. Tout dialogue inter-culturel est tabou, non seulement aucun échange inter-culturel n'est favorisé mais aujourd'hui plusieurs familles françaises obtiennent facilement des dérogations pour changer leurs enfants des écoles dites « arabes ». Des écoles dans le 20ème arrondissement comptent maintenant plus de 60% d'enfants d'immigrés.

Unemèrem'adit : « cette année, je suis contente, j'ai mis mon fils à l'école de l'avenue Parmentier. J'ai eu une dérogation parce qu'à l'école de Ménilmontant, il y a de tout. C'est tellement mélangé que le niveau est bas ».

Le gouvernement laisse la situation pourrir, et ce sont des associations 1901 de diverses horizons qui se lancent dans la recherche de pédagogies nouvelles ; elles assurent des cours de soutien scolaire, d'histoire et de civilisation, explorant ce nouveau champ d'expérimentation pédagogique. Loin de concentrer leurs efforts dans l'information des familles immigrées, la connaissance concrète des problèmes scolaires et les critères d'orientation des enfants, elles se sont lancées exclusivement dans l'enseignement des langues, soulignant que les problèmes des enfants immigrés, sont des problèmes linguistiques.

C'est en partie vrai, mais ne fallait-il pas partir de la réalité sociale comme base d'action pédagogique, pour favoriser l'égalité des chances ? L'apprentissage de la langue d'origine, est important mais il faut lui accorder sa place à l'école comme à toutes les autres langues vivantes.

Comme ils sont faits aujourd'hui, les cours extra-scolaires et le tiers temps pédagogique ne renforcent-ils pas le ghetto dans lequel se trouvent déjà les enfants immigrés ? Ou encore, ne préparent-ils pas la mobilité de la main d'œuvre et les migrations tournantes ?...

Lutter contre cette situation, c'est partir des problèmes concrets des enfants et en premier lieu, savoir ce qui se « trame » à l'école en vue de la changer, et non se contenter d'assurer un cours d'arabe ou d'espagnol...

SALAH

5ème et 3ème Etapes dangereuses

Les classes de 5ème et de 3ème des CES et lycées sont des classes importantes pour tous les élèves puisque c'est à partir de celles-ci que se dessinent leurs aptitudes à faire ou à ne pas faire d'études, c'est là où le devenir de l'enfant est soumis aux aléas de personnes qui en ce qui concernent l'enfant immigré s'attachent plus aux critères socio-économiques-culturel qu'à ses capacités. Depuis la réforme Haby, c'est à partir de ces deux classes que l'enfant est orienté. Il serait faux de croire que l'enfant et les parents décident. Pour cela, il suffit de questionner les élèves du LEP (anciennement 'ET) pour le constater. Rares sont ceux qui ont choisi d'être employés de bureau, fraiseur, ajusteur... etc. Seuls quelques-uns en mécanique-auto, électronique répondent affirmativement. Pour les autres... c'est l'orientation qui les a mis là, et l'orientation ce sont avant tout les professeurs. L'orientation ce sont aussi les conseillers (es) que l'on peut rencontrer dans les établissements suivant leur emploi du temps, ou dans des organismes d'information. Mais en fait, c'est surtout le conseil de classe qui décide et influence les parents qui souvent, en ce qui concerne les enfants de migrants, du moment que l'enfant « continue l'école », ou « apprend un métier », c'est d'accord. En fait, ils n'interviennent pas, c'est au sein de ce conseil de classe que la décision finale et irrémédiable est prise.

Bon nombre d'enfants de migrants sont déjà à partir de la 5ème orientés vers les classes les préparant à un cycle court (CAP apprentissage). Les parents interviennent rarement quant au choix que l'on fait pour eux. L'on (le conseil d'orientation) invoque souvent que les immigrés ayant de nombreux enfants à charge ne peuvent pas assumer des études trop longues pour eux. De plus, malheureusement certains esprits rétrogrades pensent encore, un fils d'ouvrier ne peut engendrer qu'un ouvrier, et surtout les nationaux sont prioritaires. Pourquoi investirait-on dans des techniciens étrangers ? Bien sûr certains échappent à ces critères et parviennent péniblement en 3ème ou le même processus se reproduit. Là le CAP fait place au BEP. Un nombre très restreint continue dans les

lycées. Ce phénomène se reproduit souvent dans les lieux de forte concentration d'immigrés. Quelquefois, même ce sont des classes aux deux tiers d'enfants immigrés. Alors comment peut-on nous expliquer ce phénomène ?

Bien sûr, le BEP offre une issue de secours en faisant par la suite une seconde d'adaptation... mais en effet elle ne s'ouvre pas beaucoup... et les professeurs en place, se sentent eux-mêmes lésés d'être dans les LEP. Souvent ils ne sont pas « armés » pour former ces élèves et sont soit décourageants soit découragés. Il n'est pas rare, aussi de voir qu'à certaines rentrées de classes, que des professeurs manquent et ce dans les matières les plus importantes et ce sont ces établissements les premiers touchés.

Les « spécialistes » et experts de l'éducation des enfants de migrants se sont penchés sur tous les problèmes de ces enfants. Cependant ils ont omis de constater que la véritable Seconde Génération, celle des 25-30 ans d'aujourd'hui, qui ont fait toute leur scolarité en France n'ont pas subi toutes ce qui fait le système scolaire actuellement et qu'à la différence de leurs « petits frères et sœurs » ils s'en sont bien sortis. Pourtant ils présentaient les mêmes « symptômes » que ceux sur qui l'on se penche actuellement. Donc s'il y a des problèmes au sein des enfants de migrants c'est au sein du système lui-même qu'il faut s'en prendre. L'école française n'est plus ce qu'elle était et ce sont nos « petits » qui en subissent les conséquences. J'ouvre cette parenthèse afin d'inviter tous les chercheurs-experts à s'orienter vers d'autres voies.

ANTHEA



Photo K. Djiaïou

Itinéraires scolaires de jeunes

Amar:

J'avais passé le CP en Tunisie. Dès mon arrivée en France à l'âge de 8 ans, mes parents m'ont inscrit à l'école Anatole France à Nanterre. Ça devait être une classe spéciale pour jeunes immigrés arrivés du bled, où on m'avait mis.

Après deux ans, je fus recyclé dans une classe « Normale » en CM1 mais j'ai pas pu suivre. Après le CM2, on m'a orienté vers une classe pour préparer l'entrée en CET. J'avais demandé mécano-auto, mais on m'a donné menuiserie en voiture, je savais même pas ce que ça voulait dire...

A la fin de l'année, on voulait me virer, le prof d'atelier m'a repêché, parce qu'en enseignement général, je me démerdais assez bien. En deuxième année, j'avais eu un accident de moto, et j'ai pas été à l'école pendant trois mois... ce qui fait que je n'ai pu obtenir le CAP « Menuiserie en carrosserie »... En fait, ce CAP m'a juste permis de rentrer à l'usine. Comme on dit ici le CAP c'est l'anti-chambre de l'usine... Aujourd'hui, je fais gaffe pour que mon frère ne suive pas la même filière que moi. J'ai compris, le CET c'est du bidon !

Charef:

Je suis venu à l'âge de six ans en France en 1962, mes

parents m'ont mis à l'école des Provinces à Nanterre en CP. Je n'ai redoublé qu'en CM1. Mes parents ont déménagé à Gennevilliers et là, j'ai pu obtenir le certificat d'Etudes Primaires.

En 1971, on m'a orienté pour faire de la comptabilité mais j'ai eu beaucoup de mal à suivre, j'ai redoublé en deuxième année pour ensuite être tout simplement foutu à la porte en 1973.

Je me suis inscrit dans une autre école à Nanterre pour préparer un CAP. Après deux ans j'ai dû abandonner. De Gennevilliers à Nanterre ça me faisait une trotte, je me réveillais à 6H du matin pour arriver à 8H à l'école... il m'arrivait de dormir en classe. Le CAP je l'ai raté, j'étais pas motivé pour faire de la compta.

Après l'école, j'avais fait mille boulots, j'avais travaillé à la Samaritaine dans un entrepôt, je ramassais des armoires, je poussais des chariots, je balayais... J'ai bossé aussi dans l'entretien... Maintenant je suis animateur dans un centre de loisirs.

Fatiha:

« L'orientation ne tient pas compte de nos aptitudes mais de notre statut social ».

J'ai eu une scolarité sans histoires jusqu'à la troisième mais arrivée là, on a voulu me faire faire du secrétariat. Moi

je ne voulais pas... parce que toutes les filles algériennes font ça... et je voulais vraiment pas me retrouver moi aussi dans un bureau, j'ai refusé. Alors on m'a presque dit qu'il était préférable pour moi que j'apprenne vite fait un métier pour me débrouiller dans la vie parce qu'en tant qu'Algérienne, je risquais d'être mariée jeune et que je pourrais pas faire d'études supérieures... C'était peut-être pour mon bien mais je m'en fous je voulais faire des études de lettres et pas de la machine... maintenant je suis au lycée en terminale A4, je n'aurais peut-être pas de métier, mais je ne suis pas mariée n'en déplaise à ces gens qui tiennent plus compte de notre statut social que de nos aptitudes !

Malek:

IL ne faut pas se laisser faire... Quand je suis entrée au CES on m'a mis d'office dans une sixième avec espagnol première langue, alors que j'avais demandé anglais, sous prétexte que les Arabes ont des aptitudes à prononcer le « j » de la « jota »... ! Dans cette classe de 6ème il n'y avait que deux Français, le reste c'était des Arabes, Espagnols, Portugais... J'ai passé le cap de la 5ème et arrivé en 3ème on a orienté toute la classe en BEP sous prétexte que « c'était une classe faible, alors que j'avais 12 de moyenne, je ne me suis pas laissé faire... et mon frère est venu voir la directrice et tous les profs pour qu'ils changent l'orientation, finalement on a eu gain de cause et ils m'ont orienté vers une seconde F 2 (électronique). Un autre gars, un Italien, son père est venu gueuler et lui aussi a été finalement orienté en T 2 (Génie Civil) sinon tout le reste de la classe s'est laissé faire, sans bruit... En fait, quand on est immigré, il faut pas se laisser faire sinon ils font de nous ce qu'ils veulent... Maintenant, je prépare le bac de technicien et j'espère ensuite faire un BTS.

Salah et Anthea



Photo K. Djiaïou

Déroulement de la scolarité

L'école élémentaire est organisée en trois cycles :

Le cycle préparatoire (un an) le cycle élémentaire (deux ans) et le cycle moyen (2 ans). En principe redoubler devrait être un fait exceptionnel, et des cours de soutien scolaire devraient être assurés pour aider les élèves en difficulté. En fait, un nombre important d'élèves redoublent, ce qui n'est pas sans effet sur toute leur scolarité future. Pire, les redoublants, loin de rattraper leur retard, sont orientés dès les premières années de scolarité, dans les filières « garage ».

Elèves n'ayant pas atteint le CM2.

Dès douze, treize ans ils sont orientés en première année de SES (Sections d'éducation spécialisée) ou dans une CPPN (Classes pré-professionnelle de niveau) ou une CPA (classe préparatoire à l'apprentissage).

Ces classes « dépotaires » ne sont pas sanctionnées par un diplôme et n'ont qu'un seul but : respecter l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans. Les enfants immigrés sont surreprésentés dans ces classes.

Elèves accédant au CES.

Ils reçoivent une formation secondaire durant quatre ans : condaire durant quatre ans :

— dans une première période de deux ans le « cycle d'observation » (classes de 6ème et 5ème) ils reçoivent un enseignement commun.

— Dans une deuxième période de deux ans le « cycle d'orientation » (classes de 4ème et 3ème) ils suivent des enseignements communs plus des options générales ou technologiques.

L'orientation se fait dès la 5ème.

Les élèves peuvent :

— Entrer en 4ème et suivre dans le lycée un enseignement général ou technologique, préparant en trois ans d'études le bac.

— Préparer en deux ans d'études un BEP ou un CAP dans un LEP (lycée d'enseignement professionnel).

— Préparer un CEP (Certificat d'éducation professionnelle) en une année, ce diplôme permet en principe de trouver des emplois comme OS.



Photo A. Boriani

— Entrer en CPPN et suivre en une ou deux années d'études une initiation technologique dans certains domaines professionnels (bâtiments).

— Entrer en CPA où on dispense un enseignement alterné dans les collèges et dans les entreprises. L'emploi du temps hebdomadaire comporte à l'école : une formation générale (technique d'expression et de communication, des maths, des sciences) ; une formation professionnelle (initiation à la technologie, à la profession et une information sur le monde du travail) ; dans l'entreprise, ils suivent des cours de technique de fabrication et de bâtiment.

— A 16 ans, ceux qui préparent les classes CPPN ou CPA peuvent soit signer un contrat d'apprentissage pour préparer un CAP en trois ans (c'est exceptionnel), soit chercher du boulot.

C'est dans ces classes « dépotaires » ou au mieux dans le cycle court qu'on trouve l'écrasante majorité des enfants immigrés.

En 1976 / 1977, sur 100 enfants immigrés scolarisés 15,8% sont au lycée, 57% en CES, 10% en CEG, et 17,2% en CET.

Pour les enfants français 25,9% des enfants reçoivent une scolarité au lycée, 50,9% en CES, 8,8% en CEG et 14,4% en CET.

Avec la mise en place de la réforme du collège unique en 1977, l'étau se resserre. En 1978, 10% seulement des enfants immigrés sont scolarisés au lycée, 68,2% dans les collèges et 21% dans les LEP (sources document statistique étude sur la scolarisation des étrangers, SEIS, 14 doc 4800 et ONISEP).

SALAH

HISTOIRE D'AVORTER

Arriver en psychiatrie... et raconter, enfin, son histoire. Au bout de quatre jours d'hospitalisation, après une tentative de suicide. Dire pourquoi l'on demande une interruption de grossesse.

C'est vrai que cette tentative de suicide est « Légère », que S.M., algérienne, 23 ans, est enceinte... entre trois et cinq mois environ, dit-on. Une seule chose est sûre : « il est trop tard pour faire une interruption de grossesse ».

C'est ce qui nous est arrivé, à cette jeune femme et à nous, dans cet hôpital, en mai dernier.

S.M., en France depuis 63, est au chômage technique depuis septembre 78. En novembre, elle rencontre pour la première fois, un homme, une rencontre d'un jour... C'est de cet homme que S. attend un enfant. Elle consulte alors le médecin de famille. Un retard de règles, c'est chose courante. Donc pas d'inquiétude à se faire. Mais un peu de vita-

mines par là-dessus, ça ne fait pas de mal... Un mois plus tard, reconsultation chez le même, les vitamines sont restées sans effet. « C'est normal, vous êtes enceintes, mais je ne fais pas d'avortement ». Le temps de reprendre contact avec un autre médecin, ce dernier annonce que le délai est passé. A partir de ce moment, S. se recroqueville, et c'est près de trois mois d'angoisse permanente. Sans sortir, sans parler, cachant sa grossesse comme elle peut à sa maison.

Fin avril, son père fixe la date de son mariage avec un homme qu'elle a aperçu une fois, pour la mi-mai. C'est à ce moment-là que S. tente en dernier recours de supprimer son enfant en se supprimant elle-même : elle avale des somnifères.

A l'hôpital, au bout de quatre jours, aucun examen n'a été fait pour préciser l'âge de la grossesse ; notre intervention à ce propos demeure sans résultat. Personne dans le service de

gynécologie, n'accepte de prendre en charge cette situation, si ce n'est pour dire que la grossesse doit être conduite à terme, que « c'est mieux pour elle et pour tout le monde ».

S. ne sort de son attitude prostrée que pour redire son refus de garder cet enfant dans cette situation aussi coincée. Sa mère, quant à elle, ne fera sans cesse qu'un seul geste : celui de se faire trancher la gorge.

Nous envisageons alors la solution de l'interruption de grossesse « thérapeutique » : mesure autorisée par la loi, en cas de « détresse psychologique ou physique de la mère ». Dans ce cas, seul l'état de détresse de S. pouvait être reconnu, et ce par un certificat d'un des psychiatres du service. La connaissance de cette solution par l'ensemble des chefs de service de l'hôpital fait brusquement ressortir cette histoire au grand jour : il s'organise autour de S. et de nous-mêmes, tout un flicage,

jusqu'à la quasi interdiction de laisser S. sortir afin que cette interruption n'ait pas lieu. Il est parlé à ce moment de meurtre, de crime, si cet avortement avait lieu. Il a même été conseillé à S. « d'aller tranquillement accoucher dans son village en Algérie, et d'élever son enfant au milieu des siens ». La grande complicité qui existait entre la belle sœur, la mère de S. et nous-mêmes permit sans doute à cette dernière de « signer sa pancarte » c'est à dire de sortir contre avis médical. En effet, contact avait été pris avec une clinique, qui acceptait de rencontrer S. de faire les examens nécessaires — enfin — et de prendre ensuite une décision. S. a eu une césarienne dans un hôpital, après une « expertise médicale » obligatoire du fait de l'âge avancé de sa grossesse.

La loi sur l'avortement va être prochainement discutée et, peut-être, revotée selon les mêmes modalités.

Par cette loi, toute femme peut formuler une demande d'avortement et ce droit que l'avortement qu'elle veut puisse se faire dans les délais fixés.

L'histoire de S. a été psychiatriquée par l'intermédiaire de son suicide. Cela aurait pu être évité si les médecins avaient légalement répondu à sa demande. Devra-t-on se suicider pour être entendu ?

Mais il est vrai que S. est immigrée, que ses droits ne lui ont pas été reconnus et qu'un enfant pour une immigrée, il n'y a pas de quoi en faire un drame. Et pourtant drame il y a et c'est ce que les médecins ont nié.

Cette histoire n'est certainement qu'une parmi tant d'autres. La situation des femmes immigrées, face au milieu médical, reste déplorable.

Quand lui reconnaîtra-t-on son cri de femme et son cri d'immigrée ?

Isabelle et Youcef

FETE A LONGWY



Photo T. Thierry

Longwy, 15-16 septembre au foyer Sonacotra du Mont St Martin a eu lieu une fête immigrée ponctuée par des projections de films, des troupes de théâtre (Mohamed Travolta, Nedjma) et des groupes de musique belges et boliviens, ainsi que par une intervention du Comité de coordination. La radio CFDT, SOS-Emploi a transmis en direct seule, Lorraine Coeur d'Acier, la radio de la CGT n'était pas venue au rendez-vous. Seul un tract CGT formule un vague soutien, temporisé par une énième dénonciation de la CFDT de Longwy. Quelques baroudeurs de chez Bertoldi, boîte de travaux publics en liquidation dont certains travailleurs ont utilisé les engins pour bloquer les routes et viennent tout juste de défoncer trois cars de CRS, sont passés à titre individuel. Des autres foyers du bassin personne sinon un copain d'Herseange venu nous voir, et de la ZUP limitrophe au foyer, il y a surtout des mômes d'immigrés qui ont trouvé une nouvelle combine pour se faire de l'argent de poche, en vendant *Sans Frontière* comme des petits pains, tournant aussi en ridicule notre stand par son inefficacité. Ces mômes ont vraiment trouvé leur bonheur avec notre journal : le soir, jaloux du feu de bois des « grandes personnes », ils nous piquent plusieurs canards pour en faire un feu rien qu'à eux. Le foyer

devient décidément un terrain de jeu pour ces enfants d'immigrés qui surclasse tout ce qui existe à la ZUP, avec ses rouleaux de fil de fer et de barbelés détournés du train-fil d'Usinor, et ses rencontres imprévues.

Malheureusement, il était bien prévu au départ d'inclure la ZUP dans le périmètre de la fête avec le soutien des associations de défense du cadre de vie et des comités de locataires, mais ce soutien est demeuré formel, et les organisateurs (des délégués encore inexpérimentés, quelque peu énervés et une poignée de militants cédétistes) s'y sont pris au dernier moment pour les installations concrètes. C'est dommage parce qu'il y avait un lieu à faire avec les familles des HLM aux prises avec « La Familiale », un organisme d'Usinor qui impose des loyers qu'elles refusent. Qu'à cela ne tienne, *Usinor* prélèverait directement le loyer sur le salaire, procédé similaire aux saisies-arrêt sur salaire qui frappent bon nombre de résidents grévistes. Et l'idée d'une grève des loyers a déjà circulé, une tentative sans suite à même eu lieu l'année dernière.

La CGT avait organisé une opération coup de poing au printemps dernier contre la Familiale, et dans un de ses fameux communiqués-tracts, elle avait prôné la généralisation de la lutte contre les logements chers

et dégueulasses. Objectif qu'elle s'était fixée sous forme de débat avec toute la population, comme l'en informait quotidiennement *l'Est républicain*.

L'acquis de cette fête aura finalement été d'avoir pu rassembler, sans doute pour la première fois, plusieurs centaines de résidents et quelques dizaines de locataires d'HLM endimanchés, autour d'une mobilisation ponctuelle à laquelle rechignent d'habitude bon nombre d'entre eux, de les associer dans la bonne humeur à un débat sur les mesures discriminatoires qui pèsent sur l'immigration. La participation active des résidents et des nouveaux délégués, assistants des vétérans absents à cette occasion, a contribué à redonner confiance en leur capacité d'initiative autonome, créant l'occasion d'une heureuse rupture avec l'éclectisme du tout puissant statut que s'arrogent certains délégués.

En dernière minute, nous apprenons que des poursuites judiciaires ont été engagées contre la CFDT pour violation de domicile. Le délégué régional de la Sonacotra et les RG sont passés à plusieurs reprises devant le foyer au lendemain de la fête, prenant de nombreuses photos. Comme quoi il est toujours interdit aux étrangers de fréquenter le foyer.

MOGNISS

LA SANTE: un droit pour tous

Dans les projets de loi Bonnet-Stoléro, la santé est une des conditions, du renouvellement des titres de séjour... Plus de six mois d'arrêt maladie ? Expulsion !

Deux médecins généralistes de la région parisienne se sont élevés contre ces mesures racistes. Leur base de travail et le mouvement de protestation qui s'en suit se traduit par l'élaboration d'une pétition dont voici le texte.

Texte de la pétition.

Comme vous avez pu le lire dans la presse, le gouvernement a déposé le 16 mai 1979 un projet de loi relatif aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers.

Ce projet rétablit en fait l'internement administratif, comme aux temps de la guerre d'Algérie. Son article 3 précise que « l'étranger qui n'est pas en mesure de déferer immédiatement à la décision lui refusant l'autorisation d'entrer et de séjourner sur le territoire français peut être maintenu dans des locaux ne relevant pas de l'Administration pé-

nitentiaire pendant le temps strictement nécessaire à son départ. Le procureur de la République en est tenu informé ».

En clair, cela signifie que tout étranger jugé « Irrégulier » sera mis dans une prison ou un camp spécial, sans recours et sans appel, sans limite de temps défini.

C'est un projet de rafle et de ségrégation totalement inacceptable.

Un autre projet et discuté dans les services Stoléro et devrait être présenté de même devant cette session parlementaire ; après suppression de tous les titres de séjour de longue durée, le renouvellement annuel des cartes de séjour serait soumis à l'arbitraire des préfets et de l'administration.

Il est prévu en effet que ce renouvellement se ferait suivant une série de conditions draconiennes de logement, d'emploi, de docilité, de santé, etc...

Ce dernier point nous touche particulièrement : malades, invalides par accident du travail, ouvriers âgés ne supportant plus les

gros travaux, seraient triés et mis de côté comme aux temps de l'esclavage, et par là même expulsés.

Nous pensons que les médecins et travailleurs du secteur santé doivent prendre position contre ces projets et contre tout autre de même nature, et en exigent le rejet.

Nous proposons à tous de signer et faire signer cette lettre massivement et de faire circuler le dossier que nous avons constitué sur ces projets.

Les signataires autorisent par là-même sa publication dans *Le Monde* et son envoi à l'Assemblée Nationale. Dans ce but, une contribution financière est demandée.

Pour tout contact en ce qui concerne la pétition : ceux qui en sont à l'origine : « Docteurs P. de la Selle et Alain Jean 11 rue Voltaire, 94400 Vitry sur Seine ». Près de 300 médecins et travailleurs du secteur social ont signé cette pétition.

St GOBAIN: 70 000Fr pour partir

Les verreries de St Gobain, la Chapelle St Mesmin, usine qui rassemblait jusqu'en avril 1979, 1200 ouvriers. Sur cette masse de salariés, les immigrés représentent 12 à 15%.

En septembre 1978, St Gobain industrie, s'éclate en plusieurs filiales (vitrage, textile, gobletterie, isolation, polyester).

La première conséquence de cet éclatement était la menace de licenciement de 390 ouvriers, sur les 1200 de la verrerie de la Chapelle. La riposte massive de l'ensemble des ouvriers ne s'est pas fait attendre. La direction pour changer de visage a présenté un plan de réduction d'emplois, qu'elle a intitulé « plan social » (voir document). Ce plan rentre dans le cadre de la pratique de réduction d'emplois que le trust St Gobain Pontamousson a décidé. Selon le communiqué de presse des syndicats CGT et CFDT du 30/3/79 ; SGPM a mis en réserve dans son budget 30 milliards de centimes pour pratiquer les réductions d'emplois dans son empire (plus de 15 usines en France et à l'étranger).

Pour la seule usine les Verreries de la Chapelle, sur une moyenne de 300 départs on note déjà la somme de 2,1 milliards de centimes. La coquette somme de 70 000 F a attiré beaucoup de jeunes et des immigrés de l'usine ; ceux qui triment en 4x8 avec des conditions de travail et de salaire lamentables. On note que la

prime de départ de l'usine de St Gobain, comparée à celle offerte par Usinor Longwy à ses ouvriers (voir SF n°3) ne comporte pas de discrimination entre Français et immigrés et n'oblige pas les immigrés de rentrer chez eux définitivement pour la toucher.

En ce moment à St Gobain de la Chapelle St Mesmin, des revendications portées notamment sur les salaires, suivies par des ac-

tions (grèves, délégations). Gaumez, directeur qui dirige à la fois l'usine St Gobain verrerie et celle de St Gobain emballage, ne respecte pas la convention collective et donne des augmentations de salaire selon ses besoins de production. Depuis le début de l'année, grille de salaire :

- St Gobain verrerie 4,5%
- St Gobain emballage 10%

DRISS

VOUS AVEZ MOINS DE 55 ANS

1. L'aide au départ

Si vous acceptez avant le 1^{er} août, un licenciement individuel avec indemnité transactionnelle, vous toucherez à votre départ :

- votre préavis sans que vous ayez à l'effectuer
- la prime de vacances 1979
- vos prorata de congés payés
- 712^{ème} de 13^{ème} mois
- l'indemnité conventionnelle de licenciement (non imposable)
- une indemnité transactionnelle (non imposable) de :
 - 40.000 F si le départ a lieu avant le 1^{er} mai
 - 30.000 F si le départ a lieu avant le 1^{er} juin
 - 20.000 F si le départ a lieu avant le 1^{er} juillet
 - 10.000 F si le départ a lieu avant le 1^{er} août

La somme totale reçue ainsi au moment du départ sera au minimum de :

- 70.000 F avant le 1^{er} mai, (dont 50.000 F minimum non imposables)
- 60.000 F avant le 1^{er} juin, (dont 40.000 F minimum non imposables)
- 50.000 F avant le 1^{er} juillet, (dont 30.000 F minimum non imposables)
- 40.000 F avant le 1^{er} août, (dont 20.000 F minimum non imposables)

- ET... si vous fondez votre propre affaire (commerce, artisanat, ...):
1. vous bénéficiez en plus d'une prime de 20.000 F pour chaque embauche d'un agent de LA CHAPELLE avant le 31 décembre 1979
 2. nous vous rembourserons ses charges sociales jusqu'au 31 décembre 1979.

sans frontière

LE KREOL

Bilan positif malgré la répression

La question du langage est un des problèmes essentiels pour les anciennes colonies ayant accédé à l'indépendance. Parler d'Afrique francophone ou d'Afrique anglophone ne nous choque plus, nous sommes habitués à ce genre de barbarisme. Pourtant, il y a à peine cent cinquante ans, il était impensable de songer à une nation africaine dont le français ou l'anglais seraient les langues officielles ; mieux les langues de « l'unité » ! C'est que l'invasion coloniale et le dépeçage de l'Afrique ont contribué à briser les structures culturelles, ethnologiques de pays coupés en deux, parfois en trois dans l'irréalité égoïste de congrès tenus par les conquérants à Londres, Paris, Berlin ou Bruxelles. Des frontières tracées au cordeau et des administrations imposées hors des réalités ethnologiques, voire tribales des peuples soumis par la force ont coupé l'Afrique en plusieurs tronçons linguistiques. Le point commun entre ces anciennes colonies africaines demeure désormais (et pour longtemps) la langue imposée par le colonisateur européen.

Il n'en a pas été de même pour les colonies dites « de peuplement », comme les Antilles, la Réunion et l'île Maurice. Aux Antilles, les populations caraïbes avaient été décimées et massacrées avant l'implantation coloniale française ou anglaise ; à la Réunion et à Maurice, désertes lors de l'arrivée des premiers colons, il n'y avait donc pas de population autochtone. Dans ces pays, des dialectes originaux se sont développés parallèlement aux langues officielles « métropolitaines ».

Aux « îles », le créole est roi. C'est le langage populaire par excellence, celui que tout le monde comprend et parle.

Quand les Français (une poignée de colons) et leurs esclaves noirs prirent possession de l'île Maurice (qu'ils appelèrent lors l'Isle de France) en 1710-21, l'île était déserte, à l'exception peut-être d'une dizaine d'esclaves marrois laissés sur place par les anciens occupants hollandais. Les noirs introduits par les colons français venaient en majorité de la Réunion voisine, devenue française une cinquantaine d'années auparavant. Déjà déculturés, ces esclaves avaient perdu le langage de leurs ancêtres et utilisaient un jargon que nous pouvons qualifier de

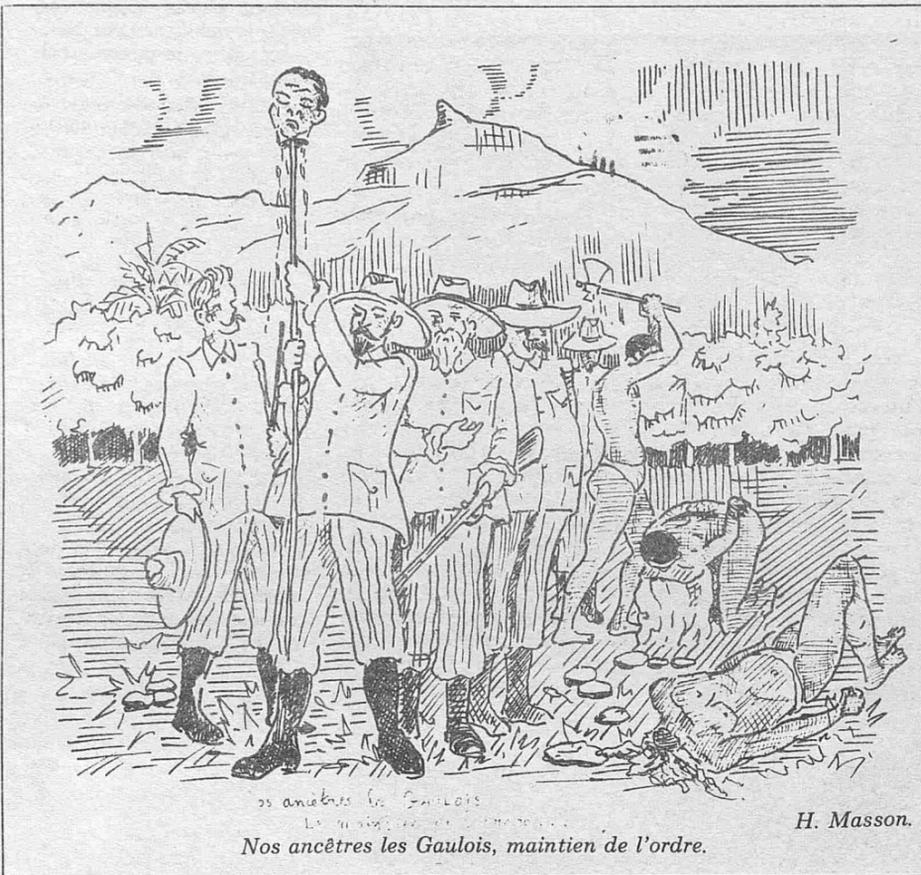
petit-nègre, une sorte de français défiguré.

LE « KREOL » ET LE « BHOJPURI » A L'ILE MAURICE

Les Français s'établirent bientôt en masse à l'île de France, introduisant avec eux de plus en plus d'esclaves raziés sur les côtes de Madagascar, du Mozambique et même de la lointaine Guinée. Parlant naturellement des dialectes différents à cause de leurs origines diverses, les esclaves ne furent jamais en mesure d'imposer aux maîtres une langue populaire unitaire. Ils durent subir la loi du plus fort et s'efforcer de parler français. Leur français. C'est l'origine du « kréol ». Plus tard, quand les Français durent céder la colonie aux Anglais (en 1810), cette nouvelle population de plus de 70 000 habitants conserva son langage, n'y introduisant que quelques anglicismes et hindouismes. Se développant au fil de près de deux siècles loin de la pression linguistique de l'ancienne métropole française, le « kréol » mauricien se dota de structures spécifiques et s'enrichit par là même au point de devenir une véritable langue non-écrite tout à fait différente et infiniment plus autonome que les créoles antillais ou réunionnais (exception faite pour Haïti qui connut un sort politique comparable à celui de l'île Maurice). Le « kréol » mauricien n'est ni du petit-nègre, ni même un patois : c'est une langue originale. La langue parlée de la totalité du peuple mauricien, toutes ethnies réunies.

Vers les années 1831 (1), sentant venir l'abolition de l'esclavage, les colons franco-mauriciens, devenus sujets britanniques, se tournèrent vers l'Inde pour recruter une main d'œuvre bon marché capable de remplacer les esclaves sur les plantations de cannes à sucre. Ce fut ce qu'on appela le « coolie-trade », qui dura jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. La majorité des hindous ainsi importés à bon compte à Maurice venaient, semble-t-il, de la région du Bihar. Ils constituaient, eux, une masse relativement unitaire et capable de défendre sa culture originale. Ces immigrants indiens apportèrent avec eux la langue populaire parlée dans cette région de la grande péninsule d'où ils étaient originaires : le « bhojpuri ».

Au contact du « kréol » et des autres dialectes hin-



Nos ancêtres les Gaulois, maintien de l'ordre.

dous (télégu, tamoul, hindi, etc), le « bhojpuri » mauricien ne tarda pas à se distinguer de son ancêtre bihari. Il est aujourd'hui en perte de vitesse, supplanté par le « kréol » et devant lutter contre les langues hindoues classiques que le gouvernement protège. Le « bhojpuri » est quand même parlé par plus de 50% de la population mauricienne, rurale surtout.

Ces deux langues, « Kréol » et « bhojpuri » restent les deux langues populaires face à l'hindi, le français et l'anglais (langue officielle) qui ne sont utilisées que par une élite intellectuelle très attachée à ses privilèges de classe et... de race.

REPRESSION LINGUISTIQUE ET LUTTE DE CLASSE

L'île Maurice est un pays multi-racial : blancs d'origine française et métis « créoles » descendants des anciens esclaves venus d'Afrique, hindous, musulmans, tamouls originaires de l'Inde, Chinois s'y côtoient. Est-ce à dire qu'elle est un pays multi-culturel ? Peut-être un peu, assez toutefois pour qu'on oublie les 250 ans d'histoire commune vécue par ses habitants. Une véritable culture mauricienne existe ; elle est artificiellement étouffée par les autorités et la bourgeoisie possédante. Tout est mis en œuvre par la classe

possédante blanche et indo-mauricienne pour conserver sa suprématie culturelle. Les blancs parlent français (ce qu'ils imaginent être du français !), les riches indo-mauriciens utilisent plus volontiers l'anglais (publiquement quelquefois l'hindi) quoique moins de 10% de la population mauricienne soit capable de comprendre, encore moins de parler ce qui est toujours la langue officielle, l'anglais des anciens maîtres. Le gouvernement, pour sa part, interdit l'usage du « kréol », encore moins du « bhojpuri », dans l'administration, le Parlement, les cours de justice et l'école.

Pourquoi ? Pourquoi cet ostracisme contre la langue et la vraie culture du million de Mauriciens vivant actuellement sur cette île minuscule ? Tout simplement parce que le « kréol » (et dans une moindre mesure le « bhojpuri ») est indéniablement la langue de l'unité nationale. Parce qu'à travers lui les ethnies rivales qui se partagent la population mauricienne pourraient enfin se ressentir comme une seule nation. Il y a plus de vingt cinq ans que le gouvernement mauricien, avec à sa tête le premier ministre Ramgoolam, se maintient au pouvoir en attisant les rivalités entre communautés et « cultures » (les guillemets prennent ici tout leur sens). Il y a plus de vingt cinq ans que les privilégiés de la grande

et de la moyenne bourgeoisie ont inventé ce qu'on appelle à Maurice le « communalisme », c'est à dire le cloisonnement des races. Diviser pour régner, continuer de diviser pour continuer de régner, telle est la principale séquelle laissée dans l'île Maurice indépendante par le colonialisme britannique.

Dans un pays où l'exploitation et l'injustice sociale constituent les piliers du pouvoir politique et économique, l'unité nationale aurait trop vite faite de promouvoir la libération nationale. Tout doit donc être fait pour empêcher cette unité dont on sait bien qu'elle aurait pour conséquence inévitable de balayer un pouvoir détesté et un capitalisme encore féodal par tant de côtés. La répression linguistique (et culturelle) est, à Maurice, affaire de classe et de gouvernement. Peut-on d'ailleurs séparer le pouvoir politique de son soutien de classe ? La répression des cultures populaires illustre parfaitement le rapport de force entre dominants et dominés. Si la répression n'atteint son but, c'est justement que ce rapport de forces est en train de basculer.

LE « KREOL » EN PROGRESSION QUAND MEME

Pourtant le « kréol » (et par le fait la culture populaire unitaire) est en cons-

tante progression à Maurice. Lors d'un récent colloque sur le thème « Le créole et la canne à sucre », tenu aux Seychelles, le professeur René Dumont citait l'île Maurice en exemple à ce sujet.

Le mérite de cette promotion du « kréol » revient, il est impérieux de le souligner, au Mouvement militant mauricien (MMM) né en 1969-70 et, depuis 1974, au MMM-Socialiste-Progressiste (SP) dirigé par Dev Virahsawmy. Dev a écrit plusieurs textes importants en « kréol », dont la pièce de théâtre « LI » qui fut interdite par la police. Quant au MMM, dès 1969, il a interdit l'usage d'une autre langue dans ses réunions privées ou publiques. Il a constamment lutté pour l'introduction du « kréol » dans les débats de l'Assemblée nationale et les municipalités. Il a exigé que la langue populaire serve de base pour l'étude des autres langues dès l'école primaire. Le MMM, aussi bien que le MMMSP, organisent régulièrement des forums et des manifestations publiques pour aider à la promotion de la culture populaire à Maurice. Une orthographe unique, phonétique, a été

proposée, elle est largement utilisée aujourd'hui. Bref, l'opinion a été sensibilisée depuis une dizaine d'années de luttes et de combats, de répression et d'interdictions

Le bilan de ces luttes est aujourd'hui assez positif quoiqu'il reste beaucoup à faire. Bien sûr, le « kréol » n'a pu encore forcer les portes sacro-saintes et très anglo-saxonnes de l'Assemblée nationale ; il n'est ni enseigné, ni même utilisé dans les écoles et il ferait s'envoler les perruques des juges de la Cour suprême. Par contre, trois des grandes villes gérées par le MMM lui ont accordé droit de cité ; enfin, signe des temps, MM. les ministres et MM. les hauts fonctionnaires n'osent plus guère employer une autre langue quand ils s'adressent à la population, soit dans des réunions publiques, soit même à la télévision d'Etat.

La bataille sera gagnée quand un amendement spécial à la Constitution fera du « kréol » la langue nationale de l'île Maurice à côté (pour les besoins des échanges internationaux) d'une langue officielle comme l'anglais, ou pourquoi pas, le français et qu'une grande majorité des Mauriciens comprennent même s'ils ne le parlent pas. Sur ce plan au moins rendez-vous est pris avec l'Histoire.

Hervé MASSON

RACINES

Dans cette rubrique, nous proposons de faire connaître les œuvres des écrivains et des poètes du pays. Nous proposons de mettre au jour ces mille liens culturels qui nous relient au pays d'origine. Le pays, il reste présent en chacun de nous. Ce sont les images que charrie la chanson arabe ou antillaise créée par le juke-box, avidement écoutée. C'est lui que nous cherchons dans les fêtes de là-bas que nous recréons dans nos maisons, ou nos cafés, dans les mille et une nouvelles qui se racontent entre immigrés au coin des rues, à Barbès au carrefour Chartres-Charbonnière.

Dans la nuit de l'immigration, les liens s'estompent, les voix se taisent sous le poids d'une société qui laisse peu de place à la différence. La langueur de l'exil érode le souvenir. Mais il suffit de peu... pour sentir combien vivant reste

l'écho dans les mémoires.

Ces voix sont là, en filigrane dans le théâtre que forge aujourd'hui l'immigration avec ses joies et ses douleurs, elles revivent dans nos chansons et nos écrits : dans le nouveau langage que nous créons, nous les reprenons sur un ton nouveau, sur le mode de nos expériences de déracinement, d'expression, de lutte. Nous les reprenons sur le mode de la découverte incessante et hallucinante — trajectoire d'immigrés —

Voix oubliées qu'il est bon de rappeler à l'occasion d'un roman, recueil de poèmes paru au pays, d'une histoire, d'un conte, dont on se souvient... Mais aussi voix interdites là même où elles sont nées, car le pays est aussi chaînes... Combien de gémissements nous parviennent, d'espérances déçues, de croyances qui se cherchent — et comme parfois le lendemain des indépendances est amer — Mais

combien aussi, de jeunes écrivains et poètes s'entêtent, malgré les baillons et les censures, dans l'espoir qu'ils font résonner par delà murs et frontières.

Expériences culturelles de toutes sortes, chaque année charrie son lot de revues, d'essais, de publications dans chacun des pays d'Orient et du Maghreb... Une ivresse de lecture et d'écriture, de gerbe de tiers-monde, les lycées, les universités, les institutions culturelles, ne sauraient contenir l'espoir impétueux. Les digues des « cultures officielles » vont-elles se briser ?

Dans ce numéro, nous présentons un poète : un Marocain, Abdallah Zouraiqa (*).

Un recueil : *La danse de la tête et de la rose*, écrit par un prisonnier politique marocain, il y a deux ans ; dans notre prochain numéro, nous présenterons un Palestinien, Tawfiq Zayyad avec *J'étreins vos mains* — plus ancien qui conte les longues années de résistance d'un Palestinien. De la Galilée au Rif se dessinent les correspondances poétiques que les ondes de choc des révoltes ont tissées entre pays d'Afrique,

d'Asie, des chants s'élèvent, et se nouent traçant les contours d'un pays nouveau.

Abdallah Zouraiqa : jeune Marocain, poète inconnu, militant oublié : l'un de cette centaine de jeune gens arrêtés au printemps 77 pour délit d'opinion — tous jours détenus — sans procès. L'un de ces nombreux écrivains ou poètes dont les écrits circulent sous le manteau au Maroc. Le recueil de poèmes *La danse de la tête et de la rose* que nous présentons aujourd'hui, fut édité clandestinement en 77, après son arrestation, dédié « à tout cœur qui illumine la nuit... à tout homme qui fait fleurir l'arbre de fer »

Premiers vers du recueil : « Rapport sur les marges de la trahison de quelques lettres d'or ».

« Savez-vous combien cette tête fut ballotée à travers les chemins, combien elle a glissé sur les pentes de sang glacées au point qu'elle ne peut distinguer entre sang et neige ?
Savez-vous que cette tête porte en elle le goût de la terre et du sucre au point qu'elle ne sait les distinguer ?
Savez-vous... cette tête a connu le martyre... »

« Rêve du temps des égorgés »

« Je suis venu en un temps où le faucon arabe se faisait égorgé par le poignard d'argent,
Je suis venu arracher de moi-même la dernière image, la dernière poésie, le dernier mot de vos discours qui nous tuent

.....
O ma génération, accompagne-moi, nous autres, Arabes lyriques, aimons le désert et les palmiers ; la flûte et les seins pleins de pétrole et de lait, des seins de notre princesse, une pluie de lait va-t-elle faire lever l'herbe terrestre dans l'esprit de la foule ?

Viens, viens,
Nous ne savons frapper du bâton
... Nous ne savons que jouer la pièce de trahison.

.....
O temps des égorgés
A Amman, au Liban, sur les rives des ténèbres, meurent les égorgés et ceux-là ne sont que les commerçants du pétrole et du sexe,
O mon pays, écoute-moi... »

Casa-Juillet 76

Du désespoir aux certitudes qui animèrent son combat, de la tragédie des révoltes arabes écrasées aux

espérances futures, oscille la poésie du jeune Zomaïqa. Mais, surgissant avec force, se dresse la silhouette d'Abdel Krim :

« Inscrit sur les lèvres de Waryagla » (1)

— C'est grâce à l'eau que se dressent les arbres,
O Waryagla, ma plaie est plus profonde que la boue, la plaie du cœur brillant dans la nuit la plus longue.

(*) 2 recueils : *La danse de la tête et de la rose*, écrit par un prisonnier politique marocain il y a deux ans. J'étreins vos mains, plus ancien qui conte les longues années de résistance d'un Palestinien. *De la Galilée au Rif*.

(1) Waryagla est la tribu à laquelle appartenait Abdel Krim. Résistant marocain à la colonisation, il proclama en 1923 la république du Rif, défi lancé à la pénétration espagnole et à la colonisation française.

La colère des Ghetto

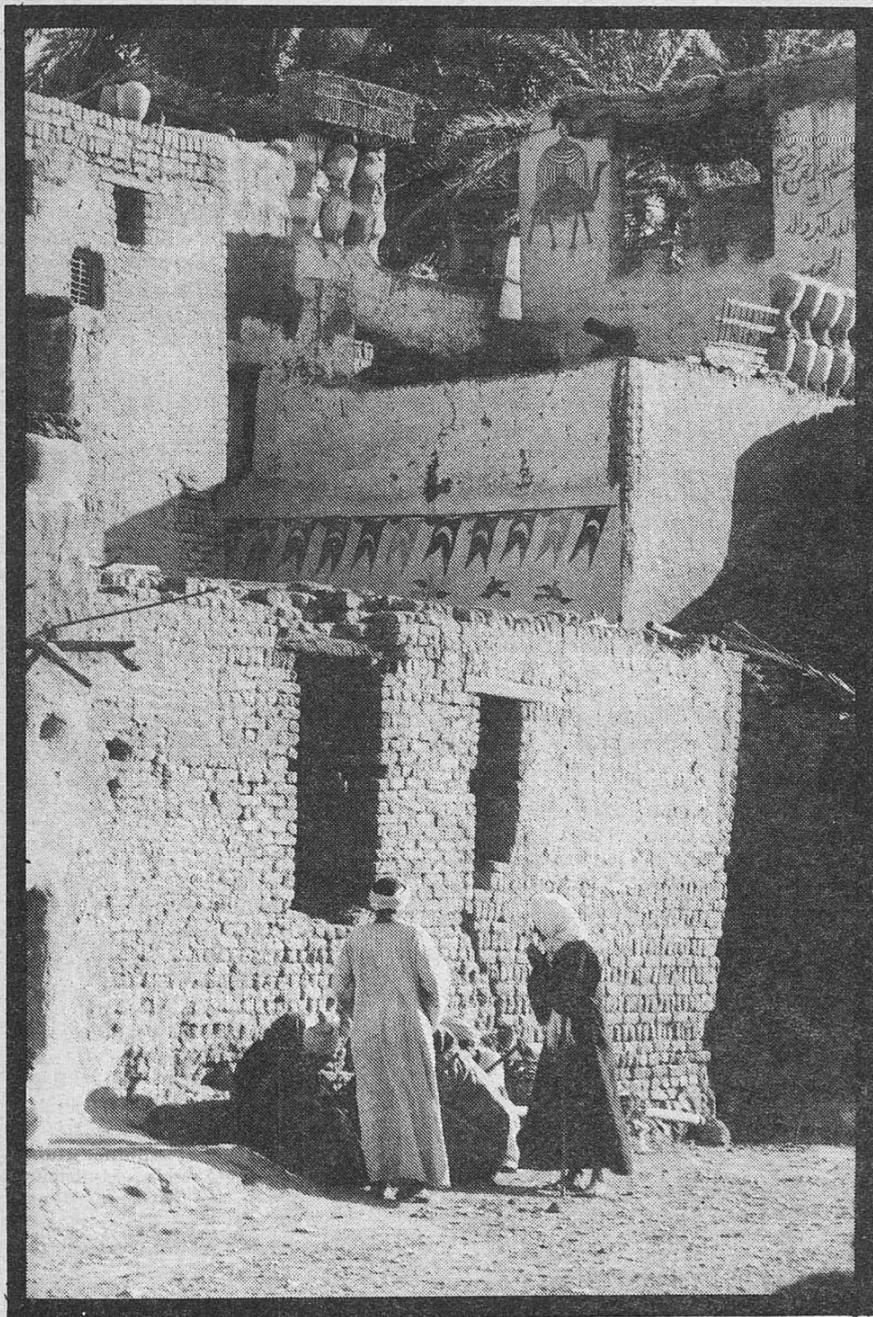
Neuhof, Bassens, et aujourd'hui Vaux en Velin, les démêlés de la police avec les cités d'immigrés alimentent jours après jours les colonnes d'une certaine actualité sociale. Un mouvement de résistance face aux représentants de l'autorité allant jusqu'à des affrontements physiques violents se généralise peu à peu. Partout le scénario est le même : cités ghettos délabrés, parfois même insalubres, repoussés à la périphérie des grands centres urbains, où peu à peu les populations françaises laissent la place aux immigrés d'abord tenus à l'œil, puis point de mire, et enfin souffre-douleur des polices locales, qui y multiplient à tort ou à raison, les rondes, contrôles et vérifications diverses, et dont l'attention bientôt permanente, ajoutée au rejet par le voisinage, est rapidement reçue comme de véritables persécutions par les habitants. « Il faut les mater ! » déclarent les policiers. Bouillon de culture d'inadaptation sociale et de délinquance urbaine, la révolte des jeunes, fait ici suite à la trop longue passivité des parents.

Faut-il encore répéter que les chiens policiers ne sont pas vraiment les éléments d'évolutions favorables à ce genre de milieu ?

Au contraire, certaines de ces cités sont considérées dès maintenant comme hors contrôle par ceux-là même qui les ont mis en place. L'autorité n'y a plus droit de séjour, et se tient soigneusement à distance, « après tout qu'ils se débrouillent ! »

Calcul, peur, ou démission, il n'en reste pas moins que ces cités, aussi peu attirantes soient-elles, sont ressenties tout de même quelque part comme des espaces libérés.

Serge



Friedl

Avez-vous oublié la plaie ?
Je surgis de l'eau, ma poitrine est l'arbre le plus grand.
Le taureau du Tanit (1) oublie-t-il mon cœur lumineux ?
Ordonne-t-il aux épiés de trancher les têtes ?
C'est mon pays de sa boue rouge, je suis amoureux,
C'est mon pays et aujourd'hui, je vous retire ma carte d'identité
Connaissez-vous un temps exempt de trahison ?
Je doute : avez-vous vu mon pays ?
Lorsqu'Abdel Karim a respiré son souffle, ils ont dévoré ses lèvres et les ont mutilées de leurs dents,
alors chacun a dit son nom,
Ils ont déchiqueté sa langue,
alors chacun a nommé son pays,
la peur le prend,
celui qui connaît son pays et a marché vers lui,
Aujourd'hui est un jour de honte...
et de mon cœur, perle le sang...
Aujourd'hui est un jour de honte,
la neige dans mes yeux devient plus
et l'étendue se brise,
mon pays se soulève, révolte qui n'emporte que plumes,
les ouvriers partent en éclats
une même chair se déchire,
La fumée s'épaissit et dessine une voie...
La plaie, la plaie, O Waryagla...
la trahison, la trahison !...
O tête meurtrie creusée par les dents de la bouche qui sourit.
Je suis aujourd'hui Palestine — chacun mord dans ma chair
Hier j'étais Abd Al Karim
Je riais, et le sang tombait goutte à goutte,
Je n'ai point de garrot pour arrêter ce sang,
comme cette étendue est effrayante !...
Hommes qui m'écoutez, animaux devenus momies de bois, avez-vous vu mon pays ?
Dans ton pays s'installe la pourriture,
O comme la plaie est profonde, Waryagla... »

FETHI

A suivre : prochain numéro Tawfiq Zayyad

(1) Déesse anciennement adorée à Carthage

THEATRE-CINE - THEATRE-CINE-

Du nouveau à MARSEILLE

Pourquoi maintenant un groupe de théâtre ? Il y a un rapport direct entre les lois Stoléru-Bonnet et l'action culturelle en général et le théâtre en particulier. Sans tomber dans le théâtre, discours politique, ni le théâtre intellectuel qui complique les mots pour dire « on existe », sans tout ça l'immigré est devant un choix : partir par force ou rester en France et ces deux hypothèses ne sont qu'une base de la culture théâtrale du moment, c'est à dire, c'est l'amorce d'une réflexion sur ce choix. Dans ce contexte, on ne peut que féliciter les partisans de cette initiative sur Marseille et s'en réjouir. Le groupe s'est donné un nom : « Le théâtre de la porte d'Aix ». Le nom est significatif car on sait très bien ce que représente la porte d'Aix pour les immigrés en général et les Maghrébins en particulier ; c'est le lieu de rencontre, c'est le lieu de marché, c'est l'habitat...

Le groupe se présente avec une pièce intitulée : « Dialogues d'immigrés juste avant de partir ». Chaque mot du titre a son poids. Dans la pièce, les symboles sont frappants ; l'histoire se déroule dans un port de pêche depuis 1940, c'est la grande flotte immigrée, la mer a besoin de bras... Jusqu'en 1980, les lois, le départ forcé. Entre temps le choix. La mer aussi a besoin de déchets humains, elle renvoie. Pendant le déroulement de la pièce, on sent la lenteur, l'attente, enfin la vie sans vie. Sur le contenu, c'est un peu compliqué à comprendre. Pour les comédiens, c'est le début d'un grand travail.

Deux remarques intéressantes surgissent tout en regardant cette pièce :

— Les comédiens insistent sur la répétition dans le travail théâtral. Ce qui se conçoit comme : cessez l'improvisation, cessez le massacre des mots et de l'art. Sur ce plan, le groupe n'est qu'à son début. Sans oublier les problèmes matériels : le groupe manque de salle pour répéter, manque d'argent pour le décor. Malgré tout ça, on peut dire que le groupe est sur le bon chemin.

— Le décor ; ça aussi, c'est intéressant dans la pièce. Essayez d'occuper l'espace par le mouvement

des comédiens, par les supports qui conviennent au thème de la pièce et qui se coordonnent avec le déplacement du comédien. Tout cela donne de la valeur aux mots et aux gestes et à la communication avec le public. En un mot, faire sortir le théâtre en milieu immigré de la routine misérabiliste, du vide où il est tombé et reste cantonné.

Pour conclure, l'immigré devant ce pénible choix est obligé de consolider sa culture, de la travailler, de perfectionner les mots et l'art pour servir le théâtre en tant qu'immigration responsable qui refuse le ghetto culturel, et non pas en tant qu'immigration connue par sa culture batarde où les mots et l'art sont inexistantes et insignifiants.

Espérons que le théâtre de la porte d'Aix donne un air nouveau au théâtre de la région de Marseille et bonne réussite pour : « Dialogues d'immigrés juste avant de partir ».

FARHAT

Ce spectacle a été présenté dans cette cité où le 8 juillet 1979, la police faisait irruption au cours d'une fête de mariage. Cette cité est la cité de Bassens à Marseille. La représentation eut lieu le 22 septembre 1979 et nombreux furent ceux qui vinrent de Marseille ou d'Aix en Provence se joindre aux habitants de cette cité « surveillée » pour leur témoignage, leur chaleur et leur soutien.

Couzy-Balzac, 80% d'immigrés. C'est sur le thème de la violence que naît l'idée de faire un film, des flics ayant décidé un contrôle d'identité musclé contre un motard immigré.

C'est l'ensemble de la cité qui riposte en venant leur casser la tête. A partir de là, la municipalité de « gauche » démarre une campagne sur la sécurité et demande l'implantation d'un commissariat, le film se veut au départ un des moyens de riposte contre cette campagne. Au début les gars refusaient de parler (crainte de la manipulation après une expérience télé)

mais cela s'est vite amélioré grâce aux discussions sur le sujet du film et sur son utilisation. Après avoir tourné quelques temps le film a été projeté dans une cave et tous les bâtiments sont venus voir (à peu près 70 personnes).

Tout de suite c'est l'enthousiasme et les discussions s'engagent sur ce qui est bien de dire et sur ce qui est bidon, ainsi un des intervenants du film, qui explique que les flics sont des SS mais qu'il en faut quand même, s'est vu promettre une bourre la prochaine fois qu'ils l'attraperaient. Tous ont active-

ment participé à la réalisation, préparation des scènes, discussion sur le fond, ils ont pris la caméra pour filmer eux-mêmes.

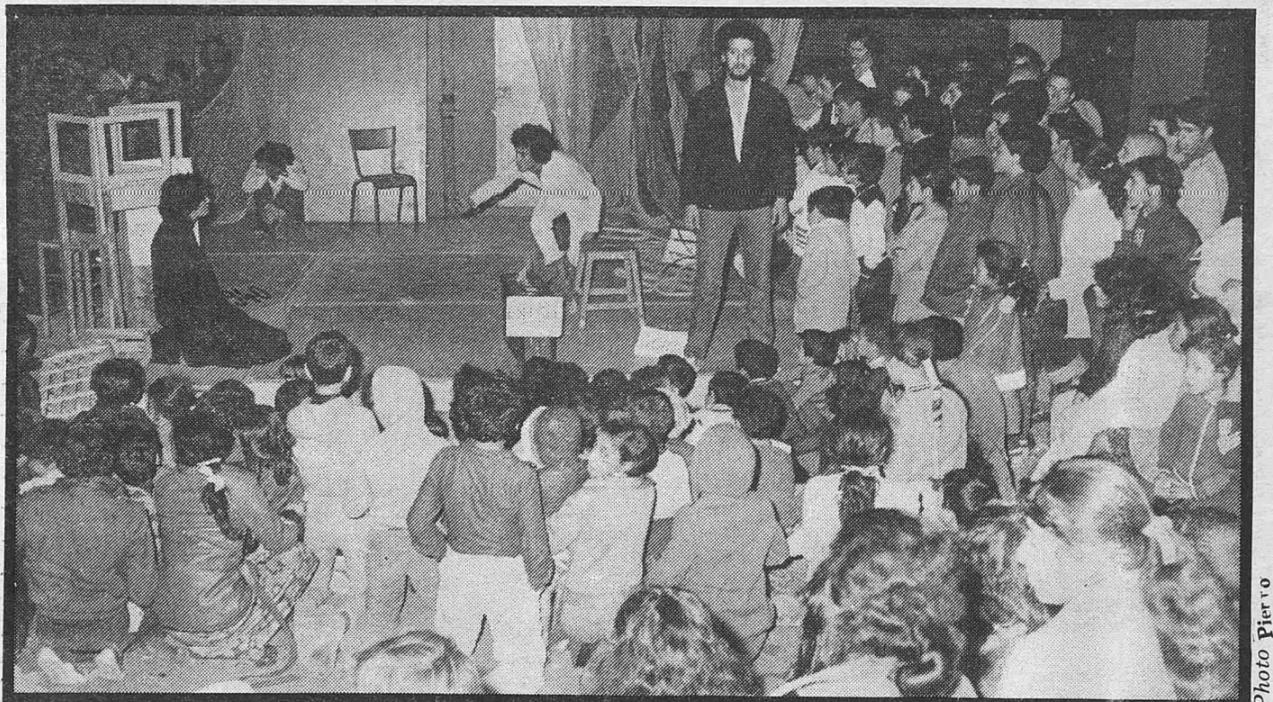
Au fur et à mesure il y a eu transformation des comportements et des consciences et c'est un groupe soudé sur une pratique qui a finalement émergé. Le sentiment pour tous est d'avoir marqué quelque chose de manière durable.

Il est alors apparu que le film ne traitait plus de la violence policière mais plutôt des conditions de survie de jeunes lascars immigrés dans la banlieue parisienne. Le film a d'ailleurs aussi

permis d'engager la réflexion sur l'avenir (un des gars racontant même la vie en l'an 2000). Pour les deux groupes Couzy-Balzac le film (les films) a été un moment privilégié d'expression d'abord puis un moyen de communication ensuite.

Ainsi les deux groupes séparés par 400 mètres se sont rapprochés l'un de l'autre grâce aux échanges de film de l'un à l'autre.

Le film a permis la compréhension entre les groupes ce qui débouche sur des actions communes et sur l'éclatement des frontières entre bandes « rivales ».



WEST INDIES: les négres marrons de la liberté

Août 1979. La veille du XXIème siècle. Brève dans la presse. A Genève, une commission de l'ONU a entendu les rapports de la « Société anti-esclavagiste », établie à Londres. Quoi, des esclaves, aujourd'hui ? Par millions des enfants en esclavage. Libération du 27 août, document de Serge Gilles : Saint Domingue : les esclaves sont toujours noirs et ils continuent à couper la canne à sucre. Les Haïtiens sont vendus à la frontière. Ils sont 280 000. Les premiers impérialismes. Henri le Navigateur. Madère petit île déserte. Sao-Tomé. Dès 1425 terres d'esclavage parce que

terres de canne à sucre. La canne, malédiction de l'homme noir. Les Antilles, les terres caraïbiennes, terre d'esclavage. J'ai maudit l'institutrice française à la Réunion. Un petit « cafre »* de retour à l'école. Un soir. Dis-moi, qu'est-ce que c'est un esclave ? Ici, les Blancs sont gentils. Il n'y a jamais eu ces vilaines choses. Les assimilés, les assimilés...

Aux Seychelles. C'était au début de l'hiver. Austral. Les savants créolophones en congrès. La question du créole est une affaire du peuple, pas des linguistes. A Victoria il y a depuis un an un Bureau des langues.

Radio-Sécherelles, radio-créole. Ils osent écrire le créole. Créole écrit libre. Révolution culturelle. Le patron de la francophonie a été rossé. Il est ambassadeur à Prétoria. René Dumont, distingué dans les palmeraies. Terres de canne à sucre, terres créoles.

La rue Myrrha, terre créole. Tiens, tiens. Les îles, réserves de bras. Chômages, liquidations de toute possibilité de vie. Survivre, aides. Les jeunes. A l'armée... Au Bumidom. Emigration. Emigration. La métropole. Barbès change de couleur. Air France va baisser ses prix. A 2000F, demain. Les flux migratoi-

res vont grossir. Il n'y a jamais eu d'arrêt de l'immigration.

Med Hondo sait cela. Il a suivi les manifestations d'immigrés de 72-73. Il a voulu comprendre tiens pourquoi le Premier Ministre des immigrés, Postel-Vinay, a démissionné au bout de 23 jours. Et aujourd'hui, Dijoud, toujours ministre de l'immigration.

L'esclavage, toujours vivant. L'émigration, esclavage moderne. Echo : ça travaille, ça travaille et ça ferme sa gueule.

Les révoltés. Pas de légendes. Continuellement. Des hommes noirs n'ont

jamais accepté l'exploitation. Ce sont les négres marrons. Des sociétés libres de marrons ont existé partout. Même à Zanzibar.

Med Hondo, vient de réaliser une comédie musicale. Quelque chose comme la Fiancée du Pirate. Un éblouissement. Le feu de la danse. Fresque historique. au bord d'un vaisseau négrier — et autour d'une urne —. Plein de clins d'œil militants. Sally N'Dongo en roi nègre négocie une cargaison d'esclaves. Un beau spectacle, une belle langue. Le Théâtre du Soleil.

Bernard Quartier Latin, Moulin Rouge. Palais des Arts.

Pierre Goldman, notre frère

«Je suis né athée et je suis né juif. Ma longue obsession de la mort (j'ai passé trente et un an à penser à la mort) prend source dans mon premier souffle. Je ne sais pas d'instant dans mon souvenir où je n'aie eu cette lancinance de penser à la mort ».

(Souvenirs obscurs d'un Juif polonais né en France)
Pierre Goldman

L'assassinat de Pierre Goldman, le 20 septembre 79 a soulevé une levée d'indignation dans les milieux les plus divers, chacun revendiquant pour soi une partie de l'histoire de Pierre. Autant de représentations à titre posthume de Goldman qui renvoient à des identités figées dans le passé, avec leurs corollaires de culpabilité et d'impuissance. Or Pierre se sentait déjà étouffé de son vivant par la dépossession de son

identité (Cf *Souvenirs obscurs*) était plus solitaire que jamais. Il n'était pas un comédien aux multiples facettes, les différents aspects de sa vie constituant une entité propre dans leurs contradictions mêmes.

Ses assassins, non réductibles à de minables nostalgiques de l'antisémitisme et du fascisme, l'ont au contraire bien compris. Et si Pierre ne l'était pas, il devient le symbole de tout ce qui est détestable pour la « bonne société ». S'il criait son innocence dans l'affaire du boulevard Richard Lenoir, ce n'était pas par vertu outragée, mais par intégrité. Cette intégrité qui lui commande de légitimer l'ensemble de ses actes dans leur dynamique sans substituer l'un à l'autre : il écrit sa haine, son amour, sa délinquance sans ne rien soustraire pour échapper à l'imposture.

Sa légitimité, c'est aussi celle d'un mouvement social émergeant des ruines de la gauche « la plus responsable en Europe », la gauche des abandons successifs, il l'a fait comprendre en organisant seul la défense politique de Henri Perez, un paumé arrêté avec un flingue lors de la manifestation de la rue Lafayette contre le prétendu « suicide » de José Trouelle en prison.

Mogniss et Farid.

La rédaction des Temps Modernes dans un communiqué de protestation contre l'assassinat de Pierre Goldman, appelle à établir la vérité sur cet assassinat, et annonce qu'un fonds de soutien à la campagne de Pierre et à son fils, Manuel Halter Diego, qui est né à la veille de ses obsèques, est ouvert au compte suivant : CCP Paris 69 99 04.



(Photo Libération)

AGENDA: spectacles, lectures, rendez-vous...

PARIS

Théâtre : du 8 au 13 octobre à 20H30 (relâche le 9) le 14 à 16H. « La tragédie du Roi Christophe » d'Aimé Césaire par le Théâtre national Daniel Sorano de Dakar au Centre National Georges Pompidou.

Du 16 au 19 octobre à 20H30, le 20 à 16H et 20H30, le 21 à 16H « La tragédie du Roi Christophe » au théâtre national de l'Odéon, place Paul Claudel.

Musique : Le groupe Nass El Ghiwane samedi 13 octobre au Pavillon de Pantin.

Marionnettes : Le 5 octobre à 20H30 et le 6 octobre à 15H et 20H30, la troupe togolaise de Kanlanzeïdanaye au Théâtre Oblique, 76, rue de la Roquette, Paris 11ème.

Du 11 au 14 octobre à l'Ensemble culturel du « Théâtre Noir », 23, rue des Cendriers, Paris 20ème.

Rencontres - Débats - Conférences : 3 octobre à 18H30 : le roman africain.

4 octobre à 18H30 : Musique et danse d'Afrique.

8 octobre à 18H : Le cinéma africain.

10 octobre à 18H : Le théâtre africain au Centre Georges Pompidou à la bibliothèque publique d'information.

Danse : 7 octobre à 15H, « Kaware », musique et danse du Sénégal dans le forum du Centre National Pompidou.

A signaler

— Inauguration de l'Ensemble Culturel du Théâtre Noir, 23 rue des Cendriers, Paris 20ème, le 6 octobre. Programme disponible au siège.

— Vient de sortir chez l'éditeur L'Harmattan, 18 rue des Quatre Vents, Paris 6ème, « En mémoire du mémorable » d'Edouard-J-Mannick et « Nigéria du réel à l'imaginaire d'Ola Balogun Barbey ».

— Disque d'Abia Mukoko « Poésie des enfants de Soweto Soleil fusillé » de Paul Dakeyo

— Groupe d'Etudes et de Recherches de méthodes actives d'éducation (GERMAE) cherche moniteurs bénévoles pour cours d'alphabétisation à travailleurs immigrés — cours du soir Paris et banlieue. Contact : 42 rue du Fbg Montmartre, 75009 Paris. Tél : 770 56 05 de 14H à 18H.

— Vient de paraître « Cours d'arabe maghrébin », Ed. CIEEM de Conoma.

— L'association Alphatis organise un cours d'arabe dialectal maghrébin à partir du 15 oct. Inscriptions, 27 rue de Chartres, 75018 Paris.

— A l'initiative du MRAP 18ème et de différentes associations du 18ème arrondissement une journée d'information et d'animation se tiendra au 18ème en riposte aux projets de lois répressifs et racistes du gouvernement présentés l'automne

Le service des relations extérieures de l'ensemble culturel du « Théâtre Noir » serait heureux d'être rapidement en contact avec tout artiste africain et antillais désireux de participer aux activités du centre (musique, théâtre, peinture, etc...). Contact. Bernard Koch, tél : 797 85 14 / 15 16.

Le « Groupe folklorique amateur Foliane » accueille danseurs et danseuses même débutants et musiciens pour folklore des Balkans. Répétitions mardi et jeudi de 19H30 à 22H à Issy (proche du métro). Renseignements 638 08 17 ou 631 47 17.

A vendre : Moteur 2 CV, 4 refait 10 000km, boîte de vitesse 2 CV 74, 4 portes AV 2 CV 78, 2 portes AR 2 CV 78, 1 aile AR droite 78, 1 capot AV 2 CV et pièces diverses. Tél. 832 20 40. Demander Salah.

Espaces migrants.

Enfin un vrai magazine vidéo d'information mensuel sur l'immigration. Contribution concrète à l'œuvre de désenclavement de l'immigration. Le n°2 d'« Espace migrant » aborde le sujet brûlant des foyers Sonacotra avec des interviews des protagonistes la Sonacotra, le Comité de coordination agrémenté des points de vue du PS, du PC. Les projets de loi sur l'immigration formant le deuxième volet de ce numéro. Le n°3 est une esquisse d'approche des problèmes de ceux qu'on appelle la deuxième génération.

Rens. Espace Migrants, 23 rue Dagorno, Paris 12ème. Tél : 307 59 30.

PROVINCE

Trappes : Théâtre le 13 octobre à 16H, « Le vendeur de vent » de Salah Souai.

Beauval de Meaux : Théâtre le 6 octobre à 20H30, « Le vendeur de vent » de Salah Souai.

Flers : Théâtre le 20 octobre à 20H30, « Le vendeur de vent » de Salah Souai.

Tarbes : Théâtre National Daniel Sorano de Dakar le 23 octobre. A 14H30 « L'os de Morlam » et « Kawaré ». A 20H30, « La tragédie du roi Christophe ».

Saint Jean de la Ruelle : Cinéma le 11 octobre « Chronique des années de braises ».

Concert Djamel Allam le 12 octobre, salle des fêtes, renseignements MJC, tél (38) 88 34 12.

Théâtre, Troupe Mohamed Travolta, le 20 octobre à 20H au Foyer de jeunes, quartier les Salameries.

Le 21 octobre à 14H, au Centre d'action sociale et culturelle, quartier des Chaises. Le 20 octobre à 14h au Centre d'Action culturelle de St Jean de Bray. Renseignements, tél : (38) 43 27 12.

Orléans : Expositions et portes ouvertes sur l'enfance de l'immigration avec l'écrivain conteur Naceur Kemir, pendant le mois d'octobre et novembre à la bibliothèque municipale de la Source,

Orléans 2. Renseignements, tél : (38) 42 03 09.

Evron : Danse le 13 octobre à 20H30. « Ballets Lemba », salle de spectacle de l'Hôtel de Ville.

Nice : Festival de la francophonie, du 5 au 19 octobre.

Arles en Provence : Ciné Maghreb « Paris et l'amour » film égyptien à la salle de Dieu (ex Studio) le 5 octobre à 14H projection pour les femmes, le 6 octobre à 21H pour les hommes.

Saint-Nazaire : le 26 octobre 1979 à 21H, Concert Pierre Akendengue et son groupe Zakuna, MJEP, 33, boulevard Victor Hugo.

Fougères : Le 10 octobre à 21H, Francis Bebey, récital de guitare, le 11 octobre, animations par Francis Bebey.

Carcassonne : le 31 octobre 1979 à 20H30 « La tragédie du Roi Christophe » Théâtre national Daniel Sorano de Dakar. Théâtre Municipal.

Macon : Octobre, « Fêtes et danses en Afrique et à Madagascar », « La sécheresse au Sahel », « Visages d'Afrique », Ministère de la Coopération.

Brest : « Marionnettes et marottes d'Afrique », Musée de l'Homme.

Lille : octobre 1979, « Marionnettes traditionnelles », Musée de l'Homme, Musée de l'Hospice Contesse à Lille.

Biarritz : le 23 octobre, récital Francis Bebey, au Casino.

Arles : octobre et novembre, présentation de la Galerie Sonore des JMF.

Pau : les 24 et 25 octobre à 14H30, « L'os de Mor Lam » et « Khawaré », les 24 et 25 octobre à 20H30, « La tragédie du roi Christophe », Théâtre National Daniel Sorano de Dakar, « Les amis du Théâtre de Pau ».

St Médart-en-Jalles : Le 26 octobre à 14H, « Le malade imaginaire ». Les 26 et 27 octobre à 20H30, « La tragédie du roi Christophe », Théâtre National Daniel Sorano de Dakar. Les Amis du Théâtre de la Côte Basque.

Marionnettes

La troupe togolaise de Kanlanzeï Danaye, quatre marionnettistes, se produira en France du 30 septembre au 28 octobre et donnera des représentations à :

Charleville-Mézières : le 1er octobre à l'Hôtel de Ville dans le cadre du Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes.

Le meeting des organisations, mardi prochain à La Mutelle. Un gala de « Salsa pour Pierre Goldman », le dimanche 7 octobre, ensuite musiques et chants de 18 heures à 24 heures à la Porte de Pantin, dans le but d'aider Christiane Goldman et son fils Manuel.

Week-end ciné-immigration à Dunkerque Rosendael et Grande-Synthe.

En collaboration avec la revue Amal et les MJC de Dunkerque, Rosendael et Grande-Synthe, « Sans Frontière » organise un week-end ciné-immigration. Les 25, 26, 27 et 28 octobre. Seront projetés : « Bako, l'autre rive », « Pain et chocolat », « A cloche-pied au-dessus des frontières », « Week end à Nanterre ». Et « Les Ambassadeurs ». La troupe de théâtre Balalet jouera à cette occasion « Les immigrés » d'après un texte-montage de Kramer.

Pour tous renseignements, contacter la Librairie Rumeurs, 49 rue Soubise 59140 Dunkerque. Ou téléphoner à Hassan Trabelsi : 24 20 68.

Lille : le 16 octobre à 20H30, le 17 à 14H, Salle du Conservatoire, dans le cadre du Festival.

Villeneuve d'Ascq : le 18 octobre à 10H30 et 14H, Espace Rose des Vents, rue Van Gogh.

Vannes et sa région : du 19 au 28 octobre, spectacles et animations avec l'Association « Lire en Bretagne ».

Super 8 oeil des jeunes dans les cités

Alors que se multiplient les possibilités matérielles d'une libre expression (2 millions de caméras vidéo et super 8 vendues, émetteur radio en kit à monter), l'explosion ne se fait pas, à croire que le désir de parole reste très marginal ou n'est le fait que des autres ; ce désir est très fort notamment dans la deuxième génération. Un des moyens c'est le super 8 à partir de deux critères : modicité des coûts de fabrication faible degré de technicité initial.

Les supports matériels d'une libre expression existent en grand nombre en France, il suffit de savoir les reprendre en main : caméra, vidéo et super 8, Kit d'émetteur, etc...

Dans un grand nombre de cités d'immigrés en France, cette reprise en main s'est effectuée, et cela donne naissance à des films Super 8 ou vidéo d'un type nouveau au moins dans la démarche suivie pour leur fabrication.

A l'interrogation sur les causes de ce phénomène, on peut répondre que pour ceux qui sont les exclus à la fois du système

social de prévention (lycée, MJC, foyers de jeunes, etc) et du système tout court (chômage, déqualification, racisme, expulsion...), et qui sont donc réduits pour vivre aux solutions de « démerde », il y a nécessité d'exprimer le ras le bol.

Cette expression est multiforme ; inconsciente d'abord (casses, vols, viols, bastons...), consciente ensuite (attaques de flics, casses de commissariats, refus du travail, autoréduction...). Puis un autre stade serait celui de l'expression-échange : c'est là que se situe la proposition du film. Les jeunes ne se posent pas en créateur d'un œuvre artistique, mais l'envisagent comme une action aussi collective que leur vie.

Le caractère s'est renforcé par le choix même des thèmes qui tournent toujours autour de leurs conditions de survie dans le système. Dans cette perspective, avancer l'argument que les jeunes se valorisent par l'activité cinématographique est juste mais simplement dans le cadre d'une valorisation de leur propre expression des problèmes qu'ils ont et de leur propre solution.

Pour le reste, il n'y a chez eux, dans

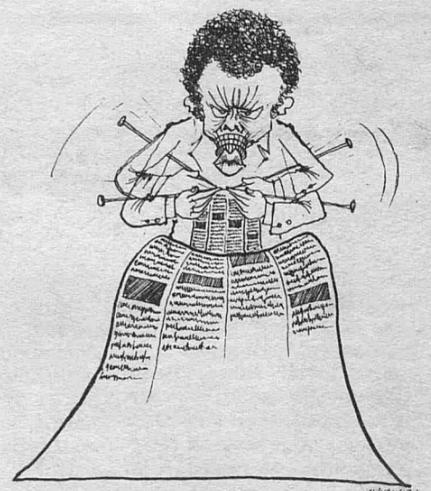
l'ensemble, aucun attachement au mythe cinématographique, car refusant déjà les normes du système social, ils ne peuvent pas accepter les normes d'un système élitiste qui confond réalisateur et réalisation.

Le film n'est pas le moment des fantasmes où chacun vivrait pendant un moment autre chose, mais au contraire il reste un champ de remises en scène de la vie quotidienne à tout moment.

Cela se retrouve dans le fait que dans tous les films, les interventions de filles-femmes sont quasi inexistantes : défauts de présence dans la cité, défaut de présence dans l'esprit des mecs, défaut de présence dans les films !

De même les flics que l'on retrouve partout, tout le temps...

C'est cet ensemble qui fait l'unité des réalisations d'un groupe à l'autre. C'est ce qui permet la communication d'une cité à l'autre, car tous se retrouvent, en dehors du lieu géographique sur les mêmes problèmes.



**«Sans Frontière»
en
correctionnelle
le 19 Octobre
à 13h. à la
17ème chambre**

A l'heure où nous bouclons, nous venons d'apprendre que nous sommes assignés au tribunal correctionnel pour diffamation à la suite d'un article paru dans « Sans frontière » n°04 s'intitulant : « Pour un Paris propre », par M. J.P Bloch, député du XVIIIème arrondissement.

Rendez-vous donc le 19 octobre à la XVIIème chambre à 13 h.



Photo SEFES

Mort d'un ami

Nous apprenons, avec tristesse le décès, dans un accident de voitures, d'un ami, Radhouan Moum, connu sous le pseudonyme de Doudou. Il était camionneur.

Pour le rapatriement du corps à Casablanca, sa compagne Françoise aura besoin de soutien et d'aides. Vous pouvez vous manifester au CCP de *Sans Frontière* n°4209.00 F Paris, avec mention Doudou.

Rassemblement anti-raciste à Garges

Pour le premier rassemblement de rentrée en riposte aux projets Barre-Bonnet-Boulin-Stoléru, le Comité de Coordination des foyers Sonacotra, plusieurs dizaines de sections syndicales, ainsi que des organisations de l'immigration appelaient à un rassemblement national sur le terrain hautement symbolique de

Garges-les-Gonesses. Environ 2000 personnes avaient répondu à cet appel. Certains jugeront que ce résultat demeure somme toute limité, mais compte-tenu des conditions de popularisation de cet appel et des nombreuses entraves ou obstruction rencontrées par ses organisateurs, il n'en demeure pas moins appréciable.

Quelques défections de sections syndicales eurent lieu, les confédérations CFDT et CGT ayant opposé une fin de non recevoir aux organisateurs.

Ces défections sont largement compensées par un regain très net de la combativité syndicale au niveau

des sections d'entreprises des unions locales et départementales. La voie est ouverte. Gageons que l'embryon d'action unitaire dé-gagé saura trouver les développements adéquates, seule condition d'une riposte crédible capable de faire reculer le pouvoir.

Amar II

SOMMAIRE

Page 3 : Les ateliers de confection dans le Sentier.

Page 4-5 : Projet de loi au Parlement à la session d'automne.

Page 6 : La récidive d'un délégué menacé d'expulsion.

Garges : rassemblement anti-lois.

Page 7, 8, 9, 10 : Dossier. L'école et les jeunes immigrés.

Page 11 : Fête à Longwy.

Page 12 : Ile Maurice, le Kreol.

Page 13 : Racisme.

Page 14 : Pierre Goldman, notre frère.

Page 15 : Théâtre et agenda.

ABONNEMENT «SANS FRONTIERE»

SOUSCRIPTION A L'ORDRE DE SANS FRONTIERE 35 RUE STEPHENSON PARIS 75 018

6 MOIS: 80 F.

12 MOIS 160 F.

Abonnement de soutien à partir de 250 F.

NOM:

PRENOM:

ADRESSE:

C.C.P. n° 4209.00F Paris

Objectif 2 000 abonnements!

sans frontière